

---

DUBLIN – Sessions de l'après-midi du GAC  
Dimanche 18 octobre 2015 – 14h00 à 18h00 IST  
ICANN54 | Dublin, Irlande

PRESIDENT SHCNEIDER : [...] d'organismes d'habilitation de la communauté. Est-ce que vous pensez que nous devons manifester des préoccupations ? Je pense que l'Iran se porte volontaire. Kavouss, s'il vous plaît, si vous pouvez nous donner un aperçu général sur la discussion et où nous en sommes par rapport à cela.

IRAN : Merci beaucoup.

Les trois étapes du processus pour chaque pouvoir comportent une demande, un forum de la communauté et puis une prise de décision. Cela n'a pas été modifié. Le forum de la communauté a été reconsidéré donc un outil utile pour que les AC, toute autre partie intéressée et les observateurs puissent s'exprimer. Ce n'est pas un forum qui va prendre des décisions ; il s'agit tout simplement d'un forum qui va analyser la situation pour préparer la prise de décision.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Cependant, il y a eu certains éléments qui ont été ajoutés à cela par rapport à la façon dont les débats seront mis en place et comment pourra-t-on passer à la phase de prise de décision.

Il y a eu des discussions préliminaires et à ce stade n'est pas encore d'informations définitives à vous donner, mais le rôle du GAC dans ce forum n'a pas été abordé dans la discussion du CCWG mis à part ce qui a été dit sur la liste de diffusion sur le GAC. Je pense que j'ai été assez bref.

**PRESIDENT SHCNEIDER :** Merci beaucoup, Kavouss. Y a-t-il des questions des commentaires par rapport à cette question ? Royaume-Uni, s'il vous plaît.

**ROYAUME-UNI :** Merci, Monsieur le Président. Le CCWG s'est divisé en deux sous-groupes hier matin. C'était une division très utile pour pouvoir savoir comment les décisions vont être prises et quel sera le système de signalement progressif en ce qui concerne les réclamations ou le mécanisme pour pouvoir changer une décision du Conseil d'administration, par exemple en ce qui concerne le budget ou la révocation des membres du Conseil d'administration.

---

J'ai été encouragée par l'examen du processus qui va conduire à une décision afin que la communauté, y compris le GAC, puisse avoir le temps d'examiner une question est de la résoudre avant de passer au stade de devoir prendre une décision ou de mettre en place ces mécanismes d'habilitation de la communauté.

Je voulais ajouter un élément à ce que l'Iran vient de nous raconter, à savoir, il faut un problème est signalé par une SO ou un AC, il y aurait une espèce de téléconférence préliminaire si vous voulez. Ce serait une étape pas chère où les SO et les AC signaleraient un problème. Le Conseil d'administration également recevrait ce signalement de manière plus formelle.

Cela donnerait une première occasion à celui qui trouverait une solution, à quelqu'un qui pourrait trouver une solution. C'est une première étape qui pourrait trouver une première solution avant de passer à une étape ultérieure où il y aurait un examen plus approfondi de la question de la part du forum. Donc il y a c'est un appel préliminaire qui viserait à déterminer si le problème doit être remonté à un forum de la communauté et passer à des étapes ultérieures, ou bien si une solution peut être trouvée à ce niveau-là.

Cela répond aux attentes du Royaume-Uni, car ce processus ne doit pas inévitablement conduire à une décision de mise en place des mécanismes d'habilitation. Ce mécanisme devrait

---

permettre aux différentes unités constitutives de l'ICANN et au GAC de faire partie de ce processus et d'identifier une façon de résoudre le problème sans en arriver à devoir révoquer, par exemple, une décision du Conseil d'administration par le biais d'un des mécanismes d'habilitation de la communauté.

Je pense qu'on doit considérer cela comme une occasion pour les gouvernements de fournir un Conseil ou un avis concernant un problème en particulier. Nous avons besoin d'avoir suffisamment de temps pour formuler un tel avis et nous mettre d'accord par rapport à cela.

Cette position puis la deuxième proposition envisageaient une période très courte de 15 jours. Le Royaume-Uni, en tant que participants du groupe, a bien précisé qu'il nous faudrait davantage de temps pour être prêt à donner un avis en représentation de notre pays et en représentation du GAC, ou une position de consensus du GAC.

J'ai été encouragé de voir cette approche qui voyait le jour et de voir quelles sont les domaines qui feraient l'objet de mécanismes d'habilitation de la communauté. Et j'étais encouragé de voir qu'il y avait des opportunités d'identifier des réponses ou des solutions par le biais d'échanges informels avec le Conseil d'administration, par exemple sans avoir à passer aux étapes suivantes de prise de décision par vote ou par d'autres

---

modalités qui seraient créées dans le cadre des mécanismes d'habitation de la communauté. Merci beaucoup.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci beaucoup de clarifier ce sujet pour les gens qui n'ont pas suivi cela dans le détail. Ce concept de vote, de participants avec droit de vote, qui était dans la première et la deuxième proposition a changé. Il s'agit maintenant d'un processus avec différentes étapes progressives il y a un seuil de SO et d'AC qui doivent soutenir le passage au niveau suivant.

Pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec ce processus, je le reformule de cette manière pour que vous puissiez mieux le comprendre ; la question du vote présentait un problème pour le GAC. Peut-être que quelqu'un pourrait expliquer cela plus en détail. L'Iran, s'il vous plaît.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'il faut faire une distinction entre ce qu'a dit le Royaume-Uni par rapport à cet appel préliminaire est la question du vote ou toute autre approche qui pourrait être mise en place pour mettre en place des mécanismes.

---

Nous avons vu que l'idée serait de ne pas arriver au vote, mais plutôt de mettre en place une approche par consensus conformément aux procédures en vigueur dans chacune des SO et des AC, et cela pour éviter le vote.

Cela renforcerait le rôle du GAC possède un rôle de conseil. De cette manière, le GAC n'est pas obligé de voter ; et de cette manière, le GAC pourrait toujours fournir son avis. Cela ne doit pas être considéré de la même façon que le forum de la communauté. Il s'agit de deux choses différentes.

PRESIDENT SHCNEIDER : Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Je pense que votre question était de savoir si le CCWG avait résolu la question du vote. Je pense que ce n'est pas encore résolu. Je pense que ce serait faux dans faire l'hypothèse à ce stade.

PRESIDENT SHCNEIDER : Je pose cette question parce que j'essaye de voir si nous en tant que GAC, sur la base de ce que nous avons dit au mois de septembre par rapport à notre rôle potentiel dans cette nouvelle structure, je voulais savoir si nous sommes d'accord avec la

---

direction vers laquelle vont les discussions. Pensons-nous que c'est la bonne direction ? Sinon, ça très problématique.

Mais d'après ce que j'ai cru comprendre, le GAC soutient cette proposition qui est en train de se développer. Je vois que les gens acquiescent. Je pense qu'il y a une certaine satisfaction par rapport à la façon dont cette approche est envisagée.

Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à ces aspects ? Si c'est le cas, ce serait important de connaître votre avis. Je voudrais savoir si vous êtes à l'aise avec cela, et je voudrais savoir s'il y a des questions, si vous avez des questions ou des commentaires par rapport aux mécanismes d'habilitation de la communauté, y compris ce forum de la communauté. Et peut-être que quelqu'un pourrait expliquer très brièvement quel est le rôle et l'idée de ce forum de la communauté.

Comme Kavouss l'a dit, il y a d'un côté les mécanismes d'habilitation, et d'un autre côté il y a ce forum de la communauté. Il serait utile si quelqu'un pouvait approfondir un petit peu sur cette question.

IRAN :

L'idée du forum de la communauté était la suivante. Avant de passer à une étape de prise de décision qui serait une décision de dernière ressource, il serait important de voir de façon

---

consensuelle les détails du problème pour être préparés à prendre une décision plus tard.

Cette prise de décision ne concerne pas forcément un vote. Ça peut être par vote, ça peut être par consensus. Cependant, j'aimerais mettre l'accent sans contredire ce qui vient d'être dit par le Royaume-Uni que nous encourageons l'idée tout cela se fasse par consensus. Le forum a pour but de permettre le partage d'informations entre les SO et les AC, y compris s'il y a une demande qui vient d'une SO ou d'une AC en particulier, que le problème puisse être défini, examiner, analyser, et pour qu'il y ait un échange de point de vue entre tous ceux qui participent à ce forum afin de savoir si une prochaine étape est nécessaire ou pas.

Voilà l'idée de ce forum. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Le Royaume-Uni et puis la Suisse.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup. Voilà le concept en définitive.

L'idée pour le comprendre en plus de ce que l'Iran a dit, il pourrait y avoir une réunion en personne qui peut être proche d'une réunion annuelle de l'ICANN. Et l'idée est qu'il y ait un



---

seuil de participation, 50 pour cent ou la moitié des SO ou AC devraient être présents, et il peut y avoir des suggestions sur ces seuils bien entendu.

L'appel préliminaire que j'ai mentionné auparavant, c'est une alerte sur une question pour que quelqu'un dise « Ah bon ! » Et nous savons que la question existe, que l'on essaie de trouver une solution d'une manière quelconque. Le forum ferait une analyse plus approfondie de la question, alors les SO et AC pourraient présenter leur opinion par rapport à la question. Et par la suite, il y aurait une base pour prendre une décision sur les mécanismes d'habilitation communautaire ou sinon pour dire c'est la solution prévue. Merci.

SUISSE :

Merci, Monsieur le Président.

Pour ajouter quelques idées à ce que mes collègues viennent de dire, je crois que dans le CCWG, nous avons bien avancé en ce qui a trait aux systèmes d'intervention progressive, et qui évite d'être captif de certaines parties de la communauté avec la combinaison des exigences d'un grand support, d'un exercice de pouvoir d'une partie de la communauté ou de l'absence d'objection.

---

Alors je crois qu'en principe, et d'après ce que j'ai compris, il y a un grand consensus ou traction telle que le CCWG l'a dit.

En ce qui a trait au forum communautaire, c'est une étape dans cette prise de décision par consensus. Et je crois que c'est toujours un travail en cours. Il faut nous assurer que le processus du forum communautaire ou le processus de prise de décision en général permette d'établir un cadre ouvert, inclusif et transparent où toutes les parties intéressées, les SO et les AC peuvent donner leur avis et recommandations, et qu'il existe l'occasion de mener une délibération réelle entre toutes les parties intéressées pour pouvoir parvenir au consensus. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, la Suisse. J'espère que tous ces commentaires aideront à expliquer le fond et l'essentiel, ou le point central, où nous en sommes pour l'instant, les derniers événements sur la structure des mécanismes d'habilitation de la communauté.

Je suppose que s'il n'y a pas d'intervention exprimant des préoccupations en général pour les démarches que nous suivons, je suppose qu'il y a un dû soutien pour cette démarche.

Je voudrais maintenant passer au dernier point de la liste, une question. Une question qui a été discutée au sein du CCWG. Elle a été présentée par différents acteurs hier, comme ils l'ont bien

---

expliqué. Le processus se trouve maintenant dans l'élaboration, dans la rédaction des statuts. Je voulais écouter les commentaires du membre du GAC pour savoir ce que vous en pensez, si cela vous préoccupe ou si tout se passe bien pour avoir une idée, n'est-ce pas ? Si on se sent à l'aise avec tout ce qui se passe dans ce sens.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président.

Peut-être devrions-nous le présenter d'une manière un tout petit peu différente. Il ne faudrait pas limiter la participation du GAC dans les questions de politique publique au cas où les statuts constitutifs seraient modifiés. Ce serait fait par le CCWG, le département juridique et le groupe de l'ICANN. Je crois que le GAC devrait s'intéresser à toutes les questions parce que tous les statuts constitutifs sont applicables aux activités du GAC. Alors je vous encourage, comme je l'ai dit l'autre jour, à participer d'une manière active dans ce travail et en particulier dans les domaines ayant trait aux politiques publiques, parce que c'est une des principales tâches des gouvernements.

Je ne crois pas que notre rôle soit restreint, que notre participation soit restreinte. Il est important vraiment de participer le plus possible.

---

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, Kavouss. Peut-être qu'on ne parle pas de la même chose.

Moi, ce que je proposais c'était de parler de la nouvelle formulation de la mission et des valeurs fondamentales de l'ICANN où il semblerait que le mandat de l'ICANN est assez restreint. On ne parle pas d'une participation restreinte, mais de la discussion sur le DNS et les adresses IP.

On a la perception que le CCWG considérerait ce mandat dont je viens de parler. Il y avait un astérisque avec un texte qui disait que l'ICANN n'allait pas entrer dans les questions réglementaires ou de contenu. Cela a été accordé je crois au CCWG.

Alors comme il y avait là cet astérisque, je vous demandais si vous considérez que tout va bien, si vous vous sentez à l'aise avec non cela se déroule au CCWG, ou si vous pensez par contre que nous devrions avoir davantage de soucis et s'il fallait présenter ses inquiétudes.

FRANCE : Je voudrais comprendre trois éléments. Si on précis où on restreint le champ d'application du mandat de l'ICANN en en sortant le problème de la liberté d'expression, ce qui paraît tout à fait légitime. D'ailleurs, nous n'avons jamais parlé de liberté

---

d'expression ici. Moi je voudrais être sûre de la robustesse du contrôle ou de l'évaluation de ce fait. C'est-à-dire que je voudrais être sûre qu'on soit plus d'accord sur la définition de la liberté d'expression. Est-ce que parler d'un nom de domaine c'est entrer dans la liberté d'expression ? C'est y porter atteinte ou pas ? Je ne sais pas.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, la France.

Je crois que c'est quelque chose de bien plus fondamental. La perception est que ce n'est rien de neuf, que l'ICANN a un mandat technique essentiellement pour traiter la nature du DNS, et ce mandat technique doit être respecté. La nouvelle rédaction des statuts proposés, et j'essaie de trouver la mission, j'essaie de trouver ce texte dans mes documents, il y a eu une discussion au sein du CCWG pour savoir si cette définition restreinte permettrait ou ne permettrait pas certaines choses.

Il y en a qui pense que la réglementation du contenu ne serait pas permise. Cela n'a pas été accordé dans le mandat de l'ICANN. Alors la question est où est la limite ? Personne n'ose parler de réglementation. Moi non plus. Mais les aspects liés au DNS, comme la protection des consommateurs, etc., alors que se passe-t-il dans ce cas ?

---

Le Royaume-Uni veut prendre la parole.

ROYAUME-UNI :

Merci, Monsieur le Président.

C'est justement une question sur laquelle nous avons présenté des commentaires lors de la deuxième version préliminaire de la mission telle qu'elle est décrite dans le paragraphe 187 que je cherche en ce moment.

Nous pensons que c'était trop restreint, que c'était limité à la question technique pure et simple, parce que les différentes questions dont le GAC s'occupe, la concurrence, l'intérêt public, la protection aux enfants, les droits et opportunités, diversité et l'assurance de diversité, l'inclusion, etc. sembleraient ne pas être incluses dans la proposition telle qu'elle est.

Et répondant à votre question, pour être honnête je ne suis pas sûre. Mais je crois que cela est reconnu de la part du CCWG, à savoir que la question devrait être analysée encore une fois parce que la définition était trop restreinte et il semblait que les questions liées à l'intérêt public n'étaient pas suffisamment prises en compte dans la rédaction. Alors je laisse mes collègues pour qu'ils donnent leur opinion.

---

PRESIDENT SHCNEIDER : L'Indonésie et puis la Suisse.

INDONÉSIE : Merci, Tom– Thomas.

Pour ce qui est du mandat du GAC– pardon, des fois je me trompe et je dis Tom au lieu de Thomas.

PRESIDENT SHCNEIDER : Ne vous inquiétez pas, des fois on me dit armer des fois on me dit Thomas ; il y a différentes manières de nous appeler.

INDONÉSIE : En qui concerne le mandat, nous avons discuté un point pendant la pause. Les TIC se sont développés si rapidement que le rythme semble de plus en plus accéléré. Il y a des candidatures de contenu ; demain, on peut parler de plateforme et puis d'autres choses.

La semaine dernière, on a débattu justement ces points dont on n'avait jamais entendu parler. Il y a des questions qui ont trait à l'informatique. Il y a l'accès, le contenu, les demandes pour les TIC. Tout se passe si vite que tout devient imprévisible. Et bien des fois, le gouvernement doit intervenir dans des situations qui apparaissent de manière abrupte.

---

Dans ce cas, bien que le mandat du GAC soit défini dans les statuts, les pays doivent avoir la possibilité d'agir au cas où il y aurait quelque chose d'imprévu. Ceci peut différer d'un pays à l'autre.

Avec ses possibilités, le pays devra adhérer aux opérations de l'ICANN. Un monde, un Internet. Si on n'a pas ce mandat et nous avons des problèmes, nous ne voulons pas avoir un monde et plusieurs Internet. Il faut respecter le slogan. Un monde, un Internet. C'est le logo de l'ICANN ; c'est très important et nous voulons le conserver comme ça. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci. La Suisse maintenant.

SUISSE : Merci, Monsieur le Président. Je voulais vous informer que le comité- que la déclaration de la mission qui a été modifiée dans cet exercice effectué par le CCWG a donné lieu à certains commentaires entre différentes unités constitutives. Et l'ALAC, si je me souviens bien, à manifester une préoccupation par rapport à la déclaration si restreinte qui puisse être interprétée comme impliquant un questionnement de la validité du respect contractuel et aussi l'application des engagements d'intérêt public.



---

Après la discussion et la participation du rapporteur du deuxième groupe de travail du CCWG, Becky Burr, on a distribué une version préliminaire avec certaines idées pour répondre à ces commentaires. Je crois que c'est toujours un travail en cours, et nous devons le suivre de près pour nous assurer qu'il n'y ait pas de danger ni de risque d'interpréter que les sauvegardes et les PIC restent en dehors de la mission, d'après ce qui est défini par les nouveaux statuts constitutifs. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, la Suisse.

Ce que je comprends, c'est que d'une part c'est un travail qui est fait en ce moment. Et d'autre part, que cela est important pour le GAC du point de vue de la politique publique et de l'intérêt public. En conséquence, nous devons faire le suivi de cette discussion et que pour l'instant il n'y a pas de raison pour que nous soyons préoccupés parce que la discussion va dans le mauvais sens. Et c'est ce que j'ai compris. C'est correct. Mais il faut demeurer alerte et participer de la discussion.

Je vois que beaucoup disent oui de la tête. Si vous avez des questions supplémentaires ou des commentaires, vous pouvez évidemment prendre contact avec nous qui avons la chance

---

d'avoir les ressources pour participer de manière minutieuse dans ces discussions si intéressantes du CCWG.

Je vais donc consacrer ces dernières 15 minutes de ce bloc pour aborder le dernier point, le quatrième point, si l'on inclut l'exercice de simulation de crise #18, à savoir la simulation d'une entité dirigée par le secteur privé contre une entité multipartite.

Il semblerait y avoir un désaccord au sein du GAC pour savoir si l'on doit insister ou proposer des changements dans la formulation traditionnelle du leadership du secteur privé ou de cette entité enracinée dans le secteur privé. Et il faudrait trouver une formulation plus concrète pour pouvoir éviter de penser qu'il y a une influence des entreprises et que la participation soit multipartite, ce qui est utilisé de plus en plus en d'autres forums.

Je voudrais vous donner la possibilité de réagir. Ceux qui ont participé du CCWG devraient nous dire quelle est la position du reste de la communauté, et si en fait cette position est définie ou pas. Alors je vous passe la parole.

Je vois que l'Iran et les Pays-Bas demandent la parole. L'Iran.

IRAN :

Merci, Thomas.

---

Je crois que le reste de la communauté n'est pas d'accord avec le GAC du fait qu'il ne faut pas mentionner ce leadership du secteur privé. Ils insistent et même ils mettent en question la raison pour laquelle il faut changer ce que l'on a fait pendant les dernières 17 ou 20 années. Il y en a qui disent qu'il doit y avoir de légalité, qu'il ne doit pas y avoir de la subordination, mais franchement il y en a qui pensent qu'il faut maintenir ce leadership enraciné dans le secteur privé.

Je suis tout simplement ce que j'entends dire. Je ne suis ni pour ni contre.

Il y a d'autres questions, et celui-ci n'est pas un problème critique. Si enracinée dans le secteur privé ou pas, nous pouvons quand même avancer parce qu'il y a beaucoup de questions à traiter comme les mécanismes communautaires ou l'exercice de simulation de crise #18. Alors je vous laisse la possibilité de gérer la question qui n'est pas si critique qu'il paraît.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci de vos commentaires, l'Iran. MAINTENANT, LES PAYS-BAS.

PAYS-BAS : Merci, Monsieur le Président.

---

Quand on a parlé hier, j'ai cru percevoir une grande objection. Et maintenant, j'entends que Kavouss nous dit cela et nous dit que ce n'est pas quelque chose de si critique qu'il semblait.

Je voulais exprimer mon point de vue et dire que la rédaction n'est pas peut-être exacte, parce que je crois qu'il ne s'agit pas d'un leadership du secteur privé, mais plutôt une société régie par l'autorégulation et l'organisation avec beaucoup de parties intéressées. Je vois que ce serait plus approprié de le définir de cette manière-là. Mais je n'insisterai pas pour le changer.

On pourrait avoir une amélioration sans doute, mais je n'ai pas de position très ferme là-dessus.

PRESIDENT SHCNEIDER : Le Brésil et après le Royaume-Uni.

BRÉSIL : Mon évaluation du débat sur la question est un peu différente de ce que le représentant de l'Iran vient de dire.

Je ne vois pas que les participants et les membres de la communauté du CCWG et les membres du GAC soient pour guider de maintenir le leadership du secteur privé. En réalité, il y a certains participants et même des membres du Conseil qui sont pour le changement de ces termes de secteur privé, et qui

---

sera remplacé par le terme multipartite ou le terme multi parties prenantes qui serait mieux accepté.

Nous, en tant que participants du CCWG, nous avons exprimé notre soutien pour remplacer ces phrases-là, parce que « dirigé par le secteur privé » c'est déjà une phrase périmée qui a été incluse vers la fin des années 90. On a évalué à partir du processus de NETmundial, de SMSI ; alors quelque chose que l'ICANN pourrait aussi incorporer pour pouvoir l'inclure dans l'évolution qui a eu lieu au niveau international.

Deuxièmement, tel que défini, le texte qui dit dans l'engagement 5 « dirigé par le secteur privé » qui inclut l'unité constitutive commerciale, secteur académique, la société civile, c'est une définition qui pour nous montre une contradiction. Au Brésil, on ne peut pas inclure le secteur universitaire dans le secteur privé. Alors il nous semble que là il y a eu un problème de définition que nous ne pouvons pas accepter. C'est la raison pour laquelle nous proposons de passer à un concept plus accepté, comme par exemple de multiples parties prenantes.

PRESIDENT SHCNEIDER : Royaume-Uni.

---

ROYAUME-UNI :                      Merci, Monsieur le Président. Je ne crois pas que ce soit une question critique.

J'écris mes rapports au ministre et aux collègues du gouvernement, et je décris l'ICANN comme une organisation gérée par le secteur privé, mais je dis aussi qu'elle réunit les multiples parties prenantes. Mais je parle du secteur privé parce que l'élaboration de politiques est du ressort de la GNSO. Ici nous jouons un rôle de conseil ou nous donnons notre avis sur l'élaboration de politiques.

Notre rôle est plus vaste parce que nous avons une interaction avec la GNSO et nous avons une participation précoce à l'élaboration de politiques. Alors je parle de l'ICANN, comme une entité dirigée par le secteur privé pour cette raison et je ne viens pas dans les réunions de l'ICANN pour initier des politiques, mais pour donner un avis à la communauté sur les politiques que l'on pourrait élaborer à travers ce comité.

Je ne sais pas s'il faudrait améliorer un peu la rédaction ou la terminologie combinaison de ces termes, mais je n'ai pas autre chose à dire en ce moment. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER :      La Suisse.

SUISSE :

Peut-être pourrions-nous bénéficier de comparer la rédaction actuelle et puis ce qui est proposé.

Ce qui est proposé par le CCWG est une définition de ce que veut dire à un processus d'élaboration de politiques ascendant. Ce n'est pas établi très clairement dans les statuts actuels et lorsque l'on parle de processus d'élaboration de politiques mené à bien par le secteur privé ou pas. Ce n'est pas inclus dans les statuts constitutifs actuels.

Voilà, c'est l'engagement 5 de la proposition du CCWG. Il s'agit d'une réflexion de ce qui est fait à ce jour ou devrait être un reflet de ce que l'on fait, de la manière dont on élabore les politiques dans cet environnement si spécial de l'ICANN. Je crois qu'il y a un peu de vérité dans les propos de mon collègue quand on dit que l'aspect des multiples parties prenantes devrait être mieux signalé, parce que nous participons du processus d'élaboration de politiques tous ensemble. En fait, texte de l'engagement 5 inclut ces propos, « multiples parties prenantes » ou « multipartites », mais il y a un autre texte qui dit que c'est géré ou dirigé par le secteur privé. Alors il y a une définition et pour certains pays c'est un problème, parce qu'on définit le secteur privé comme incluant le secteur académique.

---

Pour simplifier un peu, je voudrais dire que si nous voulons refléter dans cet engagement 5 ce qui se passe dans la réalité, il faudrait peut-être refléter ou mettre l'accent sur l'aspect multipartite et on pourrait inclure une référence à la participation des gouvernements dans ce processus d'élaboration des politiques multipartite. Parce que c'est la vérité; nous participons avec un mécanisme rapide et sans participation. Nous sommes un comité consultatif. Alors sans la participation dans l'élaboration de politiques, il n'y a aucun sens d'inclure les gouvernements dans l'engagement 5. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci. L'Espagne.

ESPAGNE : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de l'engagement 5 et de la valeur fondamentale 7, je voudrais faire cette réflexion.

Nous ne sommes pas contre l'inclusion de « dirigé par le secteur public » comme on dit dans l'engagement 5 parce que ça ne fait que refléter la réalité, la réalité de l'initiative dans les processus d'élaboration de politiques de l'ICANN. Mais en même temps, nous croyons qu'il est important que le rôle des gouvernements soit bien reflété dans l'engagement 5, non seulement dans la valeur fondamentale 7. Voilà donc pourquoi dans les



---

commentaires publics à la deuxième version préliminaire, nous avons proposé un texte, à savoir, refléter le rôle des gouvernements dans l'engagement 5.

Nous aimerions bien que ce texte, tout en respectant le modèle multipartite, inclue une référence au rôle des différents acteurs.

PRESIDENT SHCNEIDER : Iran.

IRAN : Je n'ai pas dit que le multipartisme n'est pas important. J'ai dit que le rôle des gouvernements ne devrait pas être mis en priorité. Il faut s'efforcer dans les mécanismes de la communauté et l'habilitation de la communauté.

Je suis en faveur du multipartisme, de manière générale ; je suis en faveur du rôle des gouvernements. La seule chose que je dis et qu'il faut établir des priorités. Où est-ce qu'on va consacrer nos efforts ? Alors comprenez quelle est la situation. Je fais partie des gens qui sont pour le modèle multipartite et pour la participation des gouvernements. Je parle de priorités.

---

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci beaucoup, Kavouss. Je pense que votre message avant été très clair et reste clair, ainsi que votre proposition par rapport à ce point. Je pense que ça vaut le coup de consacrer une quinzaine de minutes à chacun des points. Donc ça valait le coup de consacrer ces minutes aux différents points avant l'exercice de simulation 18 pour voir comment le rôle des gouvernements pourrait être mieux pris en compte.

Mais bien sûr, ce n'est pas une question de vie ou de mort. Je pense qu'on pourrait accepter l'état de situation actuelle. Nous pourrions consacrer nos énergies à la discussion sur le point 18. Je pense que mercredi- est-ce que nous avons une séance mardi ? Oui. Excellent. C'est une demi-heure. Non. C'est deux fois une demi-heure avec une pause-café. Donc nous avons 90 minutes pour discuter par rapport à cet exercice de simulation de crise 18.

Je vois qu'il y a une discussion très active sur la liste de diffusion aussi, donc je vous remercie de cette discussion très constructive que nous avons eue pendant cette vingtaine de minutes.

Je pense donc qu'il n'y a pas d'autres éléments clés à considérer. Donc il est 3h14. Je pense que nous avons quelques minutes pour que nos collègues de la GNSO puissent venir s'asseoir aux côtés de nous. Je vous propose donc de leur laisser

---

une place ici à la table ; pour que nos collègues de la GNSO puissent s'asseoir avec nous.

Je ne vois pas Jonathan Robinson. Je pense qu'il ne doit pas être très loin. Donc faisons une pause d'une trentaine de secondes jusqu'à ce que tout le monde soit là.

[PAUSE]

---

PRESIDENT SHCNEIDER : Chers collègues de la GNSO, prenez votre café et prenez place, s'il vous plaît. Nous allons commencer notre réunion.

Merci de bien vouloir prendre place pour que nous puissions commencer notre réunion. C'est notre réunion habituelle avec la GNSO. Nous avons 75 minutes dans notre ordre du jour et j'aimerais donner la parole à Jonathan Robinson maintenant.

Jonathan, vous avez la parole.

JONATHAN ROBINSON : Merci Beaucoup. Jonathan Robinson micros. Nous avons un ordre du jour très court à aborder avec vous. Vous allez voir donc sur l'écran. Nous allons vous parler du travail que nous avons fait au sein du Groupe de travail de consultation de la GNSO. À ma gauche, vous voyez les membres du groupe.

Ensuite, nous allons vous parler du travail en matière de politique de la GNSO, notamment en ce qui concerne le mécanisme de recherche rapide du GAC qui a été élaboré au sein du Groupe de consultation entre le GAC et la GNSO. Ensuite, nous aimerions écouter de votre part si vous avez des commentaires ou des questions. C'est toujours un plaisir de vous rencontrer et d'échanger avec vous, notamment maintenant, car on s'en qu'on a fait énormément de progrès au cours des 18 derniers mois grâce au groupe de consultation

---

entre la GNSO et le GAC. Cela a rapproché nos groupes et nous a permis d'obtenir des résultats très encourageants afin que le GAC puisse être mieux impliqué dans les politiques de la GNSO à un stade précoce

Et nous avons été très occupés par le travail autour de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, mais à un moment ou à un autre nous allons reprendre nos activités habituelles. Et c'est important d'avoir accompli des progrès que nous avons accomplis. Donc permettez-moi que Manal prenne la parole pour nous parler du travail du Groupe de consultation entre le GAC et la GNSO.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Jonathan.

Comme Jonathan l'a bien dit, je vais vous donner un bref aperçu du travail fait par le groupe de consultation entre le GAC et la GNSO pour vous raconter un peu les questions que nous avons abordées au sein de ce groupe.

Diapo suivante. Le groupe de consultation entre la GNSO et le GAC a été créé en vertu de l'ATRT1 et de l'ATRT2 pour explorer et renforcer des moyens pour que le GAC puisse participer dans les activités de développement de politiques de la GNSO. Nous avons donc développé deux pistes de travail, de coordination

---

quotidienne entre le GAC et la GNSO, et ensuite la participation précoce du GAC dans les activités de la GNSO.

Nous avons une liaison du GAC au sein de la GNSO pour un projet pilote. C'est Mason, qui à ma droite, Mason Cole. Nous avons également mis en œuvre des recommandations du PDP pour un mécanisme de recherche rapide ; c'est un projet pilote également. Nous recevons des mises à jour quotidiennes pour les opportunités de participation précoce du GAC, et nous avons bien sûr des appels entre les dirigeants du GAC et de la GNSO pour parler des questions qui peuvent être traitées dans nos réunions au sujet d'intérêts communs.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. En ce qui concerne nos discussions en cours, vous voyez sur la diapo des éléments qui nous permettent de voir où nous en sommes. Si vous avez des réactions par rapport à ce que vous voyez sur l'écran, je vous prie de bien vouloir prendre la parole. Mais nous allons en discuter bien sûr entre les sessions.

Nous nous sommes focalisés sur l'intervention précoce du GAC dans les activités de PDP de la GNSO.

Et bien sûr, vous me corrigez si je me trompe, mais le PDP comporte quatre phases : la portée, l'initiation, le groupe de travail et la mise en œuvre. Donc le groupe de consultation s'est

---

concentré sur la portée du problème, c'est la première phase, afin que le GAC puisse indiquer s'il a des inquiétudes par rapport à ces politiques— des implications au niveau de la politique publique.

Maintenant, nous nous focalisons sur les autres étapes ; voir si le mécanisme d'examen rapide pourrait aussi s'appliquer à d'autres étapes. Cette discussion doit se faire au sein du GAC bien entendu, et vos réactions sont importantes. Devrait-il y avoir des dispositions spécifiques pour que le GAC puisse s'impliquer si le GAC souhaiterait s'impliquer par rapport à une question particulière ? Alors devrait-il y avoir une application, une participation, une invitation explicite adressée au GAC pour qu'ils participent à l'élaboration de la charte dans PDP, ou pour que le GAC puisse contribuer aux activités de rédaction de la charte ? C'est le type de question que nous posons. C'est le type de discussion que nous avons.

Et à la fin, vous voyez qu'est-ce qui se passe s'il y a encore des désaccords mêmes après une implication précoce du GAC. Comment cela peut être résolu ? Doit-il y avoir un processus de consultation ou d'autres méthodes ou mécanismes ?

Nous avons également la révision du rôle et du fonctionnement de la liaison de la GNSO au sein du GAC ; examiner le fonctionnement de la liaison de la GNSO à ce jour. Nous avons

---

un ensemble de critères et d'objectifs que nous avons déterminés au départ. C'est quelque chose que nous allons utiliser pendant nos examens, pendant notre révision. Et fournir donc des recommandations au GAC et à la GNSO pour voir si ce rôle doit être maintenu pour l'année fiscale suivante ou s'il y a des améliorations possibles.

Il s'agit d'un projet pilote que nous renouvelons à chaque nouvelle année fiscale. Encore une fois, je répète que cela doit être encore analysé pour voir si ce projet pilote restera un projet pilote ou si cela deviendra un mécanisme permanent.

Ensuite, la prise en compte de toute modification que nous pourrions introduire pour faciliter la coordination.

Et finalement, la révision du mécanisme d'examen rapide du point de vue du GAC. Jusqu'à présent, le mécanisme d'examen rapide a été appliqué à trois PDP, à savoir, le rapport sur le service d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération, les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD, et la troisième, je ne m'en souviens pas – j'en suis désolée.

Nous avons établi cinq PDP comme un objectif initial pour lesquelles nous pourrions fournir des recommandations afin de savoir quel serait le mécanisme le plus à même de nous aider à mieux coordonner nos efforts. Pendant nos appels, nous avons



---

échangé avec le personnel, mais il serait très utile de parler avec les liaisons du GAC et avec le GAC ainsi qu'aux autres parties qui participent à ce processus. Au cours du dernier appel, j'ai cru comprendre que le GAC a fait une contribution avant même ce que l'on avait prévu. Cela est vraiment remarquable je crois. Le commentaire devait être présenté, une fois que le PDP est en place, pendant la période de commentaires publics, mais le GAC a présenté une contribution assez importante, assez tôt dans le processus. Cela a été sincèrement apprécié et sera transféré au groupe de travail une fois que celui-ci sera en place.

Voilà un petit peu un aperçu du travail qui a été fait et qui a été efficace, à mon avis. Si vous avez des réactions par rapport à ce que je viens de dire, nous pouvons en parler bien sûr. Si ce n'est pas le cas, comme je vous ai dit avant, vous pouvez utiliser cette information pour lancer une réflexion et pouvoir donc en discuter entre les sessions.

Encore une fois, je vous répète que nous pourrions avoir davantage de membres qui participent à nos activités, notamment par rapport à certains PDP où il serait très utile d'avoir davantage de contribution, du point de vue des membres du GAC.

Je vais donc maintenant donner la parole à Mason qui va donc vous parler des PDP et du mécanisme d'examen rapide.

JONATHAN ROBINSON : Nous pourrions aussi répondre à des questions et des commentaires, s'il y a déjà des questions ou des commentaires. Avant de continuer, nous pourrions y répondre.

MANAL ISMAÏL : Bien sûr, on pourrait le faire. Je sais qu'il y a beaucoup d'informations dans la diapo qui est affichée. Nous pourrions donc donner la parole aux membres du GAC pour voir s'ils ont des commentaires ou des questions.

JONATHAN ROBINSON : C'est plutôt une remarque. Nous devrions être satisfaits, car nous avons fait de bons progrès. Le GAC a répondu et c'est important. C'est très encourageant parce qu'il y a quelque chose de nouveau qui se met en place que nous n'avions pas avant. Je pense qu'il faut donc souligner cela, même si nous avons beaucoup d'autres activités en cours par rapport à la transition et que nous avons été très occupés par rapport à ces activités, car ces activités ont attiré beaucoup notre attention de manière collective et de manière individuelle. Je pense qu'il est très positif de voir que des progrès ont été accomplis.

---

Si vous n'êtes pas familiarisés avec ce qui a été fait, je vous invite à vous pencher là-dessus comme Manal a dit. Cette diapo a beaucoup d'informations parce que nous avons fait pas mal de choses. Donc si vous avez des questions, c'est le moment de les poser.

**PRESIDENT SHCNEIDER :** Une remarque ma part. Je suis d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un progrès important.

En ce qui concerne les procédures, étant donné la charge du travail, je pense qu'il serait important que les gens puissent poser des questions au fur et à mesure qu'on va parler des PDP sur lesquels le groupe travaille pour qu'ils comprennent mieux de quoi il s'agit. Je pense qu'à ce moment-là, il serait plus utile de poser les questions.

**MASON COLE :** Merci beaucoup, Thomas. Je vais vous donner un bref aperçu. Est-ce qu'on peut voir la diapo suivante, s'il vous plaît, pour voir où nous en sommes par rapport au PDP et pour que le GAC ait l'opportunité de contribuer à ce processus.

Il y a quatre étapes aujourd'hui qui sont importantes dans cette discussion. La phase de définition de la portée, la phase

---

d'initiation, la phase du groupe de travail et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases est liée à un PDP.

Il y a deux questions concernant l'établissement de la portée. D'un côté, le service d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération qui va remplacer le système WHOIS. Le GAC a envoyé des contributions par rapport à cette question à travers le mécanisme d'examen rapide.

Le Conseil en ce moment considère pendant la réunion de Dublin si on va adopter la charte du Groupe de travail, ce qui déclenche un PDP. Il s'agit d'un PDP qui est initié par le Conseil d'administration. Donc il n'y a pas de vote par rapport à l'initiation du PDP.

Dans la phase du groupe de travail, l'étape du groupe de travail, les PDP qui se trouvent dans cette phase sont ceux que vous voyez sur l'écran. Il y a eu des contributions du GAC à partir de contributions individuelles. Il y a donc la question de l'accréditation du service d'enregistrement fiduciaire et de confidentialité. Le rapport final tient compte de tous les commentaires reçus et sera publié à la fin de cette année.

La question suivante c'est les droits des OIG et des OING. Nous avons demandé des clarifications supplémentaires par rapport à cette question ; nous avons reçu des commentaires de la part de

---

la coalition des OIG au sein du GAC. Le groupe de travail pour ce que son rapport sera prêt plus tard cette année.

Dans la phase de mise en œuvre, il y a trois questions. La traduction et la translittération des recommandations de PDP ont été adoptées par le Conseil d'administration. Il y a des membres du GAC qui ont participé à ce processus. La question du WHOIS détaillé. Le processus de transfert entre les bureaux d'enregistrement pour les parties B, C et D. Il s'agit d'un PDP très long et très compliqué. Et il y a d'autres PDP qui sont en cours dans la phase de mise en œuvre.

En ce qui concerne la protection des noms des OIG dans tous les gTLD, la mise en place de ces recommandations a été adoptée par le Conseil d'administration. La GNSO attend le résultat des discussions entre le GAC et le NGPC sur les recommandations qui doivent encore être résolues.

Voilà mon aperçu. Jonathan ou Thomas ?

JONATHAN ROBINSON : On va passer la parole à Thomas pour qu'il facilite l'échange de questions et de réponses.

---

PRESIDENT SHCNEIDER : Très bien. Je voudrais maintenant donner la possibilité aux membres du GAC pour faire des commentaires et poser des questions sur ces cas concrets de PDP au cas où il y en aurait bien sûr.

L'Argentine.

ARGENTINE : Merci, Monsieur le Président. Merci, Mason et Jonathan, de vos explications.

Comme vous le savez, nous travaillons dans un groupe interne du GAC pour déterminer comment aborder la question des noms géographiques et d'autres non communautaires dans les prochaines séries des gTLD. Nous voulons diminuer le niveau de conflit et les incertitudes, soit pour les candidats, soit pour les sociétés les communautés et les pays.

À partir de ses diapos, ce que je comprends, c'est que ce processus des nouveaux gTLD a trait au PDP lié aux séries futures. Alors dans ce cas, il faudrait peut-être interagir avec notre groupe de travail, avec vous, et profiter de cet espace pour échanger des informations que nous avons déjà si vous êtes d'accord.

---

JONATHAN ROBINSON : Je crois que cela est essentiel. Nous pensons que c'est vraiment une question centrale de travailler avec vous, les membres du GAC, dans la mesure du possible.

Si on peut avoir des contributions de du groupe de travail, bien entendu, nous voulons le faire. Ce serait vraiment utile en fait. En termes généraux, ce serait bien de pouvoir coordonner avec vous toutes sortes de travail. D'une part, sachant ce que vous faites et d'autre part en assurant la coordination et que les groupes de travail soient liés.

Peut-être qu'il y a des membres de la GNSO qui veulent faire référence au travail que nous avons fait, le travail de préparation pour les procédures des nouveaux gTLD ou des groupes de travail intercommunautaires dans des domaines liés. Vous pouvez faire des commentaires. Si c'est le cas, vous n'avez qu'à le dire.

ARGENTINE : Merci, Jonathan.

Je voudrais signaler que le groupe de travail intercommunautaire sur les noms de territoires est ciblé sur quelque chose d'un peu différent. Nous, au GAC, on se concentre sur les noms de pays qui ne sont dans aucune liste formelle de

---

l'ISO ou des Nations Unies, etc., et qui pourraient être utilisés pour l'application de la loi ou de réglementation.

Le GAC est membre de ce groupe de travail et ça c'est bien, mais le travail de ce groupe diffère du nôtre. Nous voulons réduire le niveau de conflit dans la prochaine série, pouvant découler des noms géographiques, des noms de villes, qui sont demandés et qui n'apparaissent pas dans les listes telles que cela était établi dans la première série est dans le guide de candidature.

Voilà ce sur lequel travaille ce groupe.

MANAL ISMAÏL : Je voulais signaler que Olga Cavalli a pris la parole avant moi ; tout cela pour le procès-verbal et que vous puissiez corriger la traduction en bonne et due forme.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci de la clarification. Je vois les États-Unis et l'Iran.

ÉTATS UNIS : Merci, Monsieur le Président. Jonathan, Mason, merci aussi, et à Manal notre coprésidente du groupe de travail.

Je veux exprimer mes excuses au niveau personnel de n'avoir pu participer et des appels plus récents à cause des urgences que



---

J'ai eues avec d'autres priorités et d'autres travaux, mais je vous remercie d'avoir fait la mise à jour du travail qui reste à faire. Ce serait vraiment utile pour nous d'avoir nos propres groupes de travail existants, et la charge de travail, et peut-être faire des ajustements pour nous assurer que le GAC est aussi une plateforme, un plan, à partir duquel nous pouvons développer des positions par rapport à toutes ces questions.

Pas tous les groupes de travail sont consacrés à ce genre de domaines de travail. Nous avons la sécurité publique qui travaille là-dessus. Mais dans la prochaine série des gTLD, je crois que là on peut inclure beaucoup de questions qui vont au-delà des noms géographiques. Alors, ce serait peut-être utile pour que— dès que nous aurons pu mener à bien le travail actuel, nous serons bien préparés pour collaborer au PDP de la GNSO tel que cela a été prévu par l'ATRT1.

Je crois que Jonathan vous avait très bien dit que nous avons avancé dans quelques questions, mais au GAC, nous devons nous préparer pour ce qui viendra parce qu'on a beaucoup de travail à faire.

JONATHAN ROBINSON :      Merci. Je veux dire que c'est Jonathan qui parle.

---

Les procédures subséquentes des nouveaux gTLD, le document qui définit la portée, à savoir le rapport thématique, est soumis à la consultation publique. Alors si vous voulez donner votre opinion sur ce rapport, vous pouvez le faire. Et bien entendu, le travail effectué par notre groupe peut se bénéficier aussi de vos commentaires. Nous voudrions recevoir votre collaboration.

IRAN :

Merci Jonathan, Mason et Manal de votre travail. Je m'excuse de n'avoir pu participer dans toutes vos réunions et tous vos appels, parce que j'ai eu d'autres engagements au sein de l'ICANN. Mais j'espère pouvoir continuer à participer à l'avenir.

Olga posait une question sur la coopération entre les deux groupes de travail. Même sans poser la question, il n'y a aucun empêchement pour que les deux groupes communiquent, qu'ils travaillent ensemble. Et je crois que c'est très bien que tout cela soit mis sur la table. Lorsque la charge de travail diminuera, nous pourrons participer. Et je vous remercie, ainsi que Suzanne, de votre travail. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, l'Iran. Je ne suis pas sûre si tout le monde est familiarisé avec la terminologie.

---

Quand on parle de procédures subséquentes des nouveaux gTLD c'est quelque chose de très bien, mais pas tout le monde sait par cœur ce que cela signifie. En réalité, il semblerait qu'il s'agit d'une question centrale est peut-être voudriez-vous nous expliquer très rapidement de quoi il s'agit. Nous savons qu'il y a une période de consultation publique ouverte, et sans doute pour la prochaine série ceci deviendra un élément central.

Nous aurons des commentaires à apporter à partir de l'expérience de la première série. Nous voudrions faire des recommandations sur la manière d'améliorer les choses dans une deuxième série. Et il y a des choses que nous voudrions mettre en place pendant la deuxième série. C'est quelque chose de très important pour nous et il faudrait profiter de l'occasion de pouvoir faire des commentaires là-dessus.

Pour les raisons que vous connaissez déjà, nous avons été très occupés en travaillant dans d'autres questions dans le passé. Peut-être que nous continuons à être occupés pendant quelque temps, pas pour toujours bien sûr. Pour pouvoir recevoir des informations claires et compréhensibles, nous voudrions savoir de quoi on parle ici, quels sont les temps qui sont prévus, les délais prévus pour pouvoir évaluer plus facilement ce qui est important. Bien sûr, c'est une question que je pose aux autorités du GAC, à nous-mêmes, et au groupe de consultation GAC-GNSO

---

pour qu'ils nous aident à traduire la terminologie dans quelque chose de plus facile à comprendre par les membres du GAC, et qu'ils se rendent compte de l'importance de ces termes si c'est quelque chose de vraiment important et central.

JONATHAN ROBINSON : Je vais faire deux commentaires pour essayer de traduire tout ça dans un langage plus usuel.

Bien sûr, il y a le programme des nouveaux gTLD et tout ce qui a trait aux nouveaux gTLD. Dans le programme original, il y avait un plan prévoyant des séries futures. La GNSO a dit que pour nous et pour la communauté en général, il fallait faire une révision détaillée du programme. Alors, on a organisé un groupe de discussions. Il n'y a pas de guide formel qui définit le fonctionnement de ce type de groupe, mais le groupe a travaillé, analysé et révisé un ensemble des questions à partir de la première série.

Nous avons collecté toutes ces informations et ceci a favorisé la création ou l'élaboration de PDP, à savoir la création du rapport thématique.

Ce rapport veut définir la portée des PDP qui auront lieu à la GNSO. L'ICANN a préparé le rapport thématique sur la base des résultats des débats du groupe de discussions de la GNSO. Ceci

---

établit la portée du travail de politique pour les futures séries des nouveaux gTLD.

Il n'y a rien de spécifié, pas de délai, pas de calendrier, mais on aborde différentes questions. Alors essentiellement, ce que vous analyserez ou ce que vous allez lire, c'est si cela aborde vraiment toutes les questions que vous voulez voir traiter dans un travail futur de politique. Si c'est fait, parfait. Sinon, nous voudrions à travers la consultation publique que vous nous fassiez parvenir vos opinions.

Voilà ce que nous vous demandons. J'espère que cela pourrait aider à clarifier la question.

PRESIDENT SHCNEIDER : Très bien. Quel est le délai pour cette période de consultation publique ? Fin octobre ?

JONATHAN ROBINSON : Le 30 octobre.

PRESIDENT SHCNEIDER : Très bien. Le 30 octobre. C'est-à-dire que nous avons 12 jours. Il faut en profiter. Je voudrais savoir si vous avez des commentaires, des questions, ici dans la salle.

ROYAUME-UNI :

Merci, Monsieur le Président, Manal, Mason et toute l'équipe.

Dans le groupe de consultation GAC-GNSO, j'ai contribué un peu au groupe aussi, je crois qu'on a bien avancé. C'est un changement graduel pour le GAC. On est qu'au début, mais l'expérience jusqu'ici a été vraiment importante. Il y a beaucoup plus de travail à faire dans ce groupe de consultation. Peut-être qu'on saurait synchroniser avec ces PDP qui sont encore en cours.

Le GAC devrait considérer de participer au travail de ces PDP. Et dans le groupe de consultation, on a réfléchi là-dessus, et aussi sur le rôle de l'agent de liaison à savoir Mason. Pour moi, c'est très important.

Par exemple, on pourrait concevoir une situation où le GAC a donné une collaboration, et ceci peut ne pas s'adapter facilement aux thèmes traités par le groupe de travail. Alors comment faire pour concilier tout cela? Cela est vraiment important. Ceci nous mènerait à avoir un mécanisme nous permettant d'incorporer toutes ces contributions au fur et à mesure des progrès des activités. Et alors tout évolue.

Et alors, nous pouvons considérer que le GAC communique de nouvelles questions à traiter ayant trait au PDP. Et peut-être,

---

dans les premières étapes on ne le voit pas si clairement que ça. Alors sans aucun doute, ceci sera fait à partir de l'expérience, mais le groupe de consultations avait un bon travail. Et notre propre groupe de travail au sein du GAC, comme Olga l'a bien dit, nous avons un groupe de travail sur la sécurité publique qui a les moyens de focaliser la participation du GAC dans le domaine de compétence de ces groupes de travail en particulier.

Comment cela peut devenir plus concret en termes de procédures, parce que d'après ce que je comprends il y a un membre du groupe de la sécurité publique qui travaille dans le groupe de travail du PDP. Voilà un exemple de comment tout commence à s'incorporer à la modalité de travail du GAC de manière efficace, concrète et effective. C'est ce que nous voulons toujours. Avoir une participation précoce dans les PDP. Et nous voyons maintenant que ceci devient une réalité.

Dans le groupe de consultations, il faut voir la manière de progresser, de continuer à partager des idées, des concepts, à travers le groupe de consultation GAC-GNSO. Mais je crois que c'est ce que je voulais dire jusqu'à présent. On a bien avancé j'espère anxieusement le prochain rapport thématique du PDP. Merci.

---

PRESIDENT SHCNEIDER : Il y a la Thaïlande et puis Olof. Puis je voudrais aller de l'avant. La Thaïlande, s'il vous plaît.

THAÏLANDE : Wanawit Ahkuputra. Comme nous participons à l'étape de mise en œuvre, nous voudrions participer dans toutes les étapes jusqu'à l'étape de mise en œuvre. Et je voudrais présenter les problèmes auxquels nous voulons participer. Le GAC, je crois, en fonction de la question traitée, notamment en ce ayant trait aux gTLD, comment pouvez-vous communiquer au GAC. Je crois que dans la plupart des cas nous voyons les groupes de travail ou le GAC participe, il y a un sens d'appartenance à tout ce qui se passe dans le PDP. Je demande s'il pourrait y avoir quelque chose comme, bon, ce pays pourrait être responsable ; pourrait-il y avoir des mécanismes informels pour que les groupes de travail de la GNSO travaillent parallèlement au GAC, parce que j'ignore vraiment quels sont les participants, qui est le président.

Il faudrait voir la manière de travailler davantage avec ceux qui abordent certaines questions.

PRESIDENT SHCNEIDER : Cette suggestion concrète est très utile. Je passe maintenant la parole à Manal pour continuer avec la présentation. Merci.



MANAL ISMAÏL :

Merci à tous mes collègues du GAC de leurs interventions qui facilitent notre chemin et qui ont parlé de la dernière diapo que j'ai à montrer.

Nous passons maintenant à la dernière image. Je crois qu'on pourrait faire exactement la même chose pour le travail du GAC en ce ayant trait à ce qui est important pour la gNSO. Le mécanisme d'examen rapide.

On a parlé des services d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération pour les gTLD. Ce mécanisme d'examen rapide a déjà fait ses apports pour les nouvelles procédures des gTLD suivants. On élabore ce mécanisme d'examen rapide et aussi la révision des mécanismes de protection des trois pour tous les gTLD. Cette demande a été reçue par le comité du mécanisme d'examen rapide, cela ayant trait au mécanisme d'examen rapide.

Au point suivant de la diapo, on voit que l'on parle de l'étape suivante et du service d'annuaire des données d'enregistrement de gTLD de nouvelle génération, c'est-à-dire qu'on va faire le suivi de tout cela. Et pour les procédures ultérieures, eh bien Jonathan l'a mentionné également, c'est quelque chose qui est en cours d'examen aussi du côté du GAC. Ce n'est pas toujours

---

très clair si cela sera attribué à l'un de nos groupes de travail déjà établis, si on va faire une nouvelle structure, comment on pourra aller de l'avant.

Enfin, il y a l'accréditation de service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Il y a un groupe de travail sur les services d'anonymisation qui donne- on a aussi la protection des noms des OIG.

Un travail en parallèle d'un petit groupe du GAC sur la traduction et la translittération. Il y a des membres du GAC qui participe dans ce travail ; il y a la Thaïlande si je me souviens bien. La Thaïlande a été un membre actif de ce PDP.

Et puis le cadre de sécurité de la spécification 11, le groupe de travail de la sécurité y participe.

Et finalement, le troisième point parle des noms géographiques des codes à trois caractères dont on a parlé ce matin. Il y a le groupe intercommunautaire sur l'utilisation de nom de territoire et de noms de pays au niveau de domaine de premier niveau. Pardon- je dois organiser mes idées.

Voilà, ce sont les différents PDP et les différentes étapes où le GAC participe.

---

Si nous pouvons voir les différents PDP, les PDP de différents points de vue du GAC et de la GNSO, ils ont tous été utiles ; ils ont tous aidé.

Dès que les alertes de la GNSO du mécanisme d'examen rapide apparaissent, la réponse vient à la GNSO pour signaler l'intérêt du GAC. À ce point-là, si on a établi un groupe de travail qui assume la responsabilité, on peut faire le suivi des tâches et cela effect tel que nous l'avons fait dans le cas du groupe de travail de la sécurité publique. Sinon, le GAC analysera qu'il faut établir un nouveau groupe de travail ou pas.

Ceci dit, je passe maintenant la parole à Jonathan ou à Thomas pour aller de l'avant.

JONATHAN ROBINSON : Une courte réponse à la proposition de Wanawit.

Je crois que cette proposition est intéressante, et pourrait fonctionner si on a un nouveau groupe de travail ou une nouvelle commission avec un travail. Peut-être qu'on pourrait inviter les présidents des groupes de travail dans cette séance pour qu'ils nous disent ce qu'ils font, qu'il nous donne un aperçu de leur travail, et savoir s'il y en a besoin de plus de participation ou pas.

---

Je crois que c'est une bonne idée et c'est un bénéfice pour les deux parties. D'une part, la personne qui mène à bien le travail va pouvoir présenter ce travail, et vous, vous aurez tout de suite ce travail et dans ce sens on peut publier, donner une publicité au groupe de travail et encourager les membres à participer s'ils trouvent que c'est approprié.

**PRESIDENT SHCNEIDER :** Je pense que c'est une proposition très intéressante. Nous nous concentrons beaucoup sur les processus dans nos échanges, et très peu sur le fond. C'est important. Mais il faudrait arriver à un moment où l'on traite le fond de la question. Je pense que nous sommes sur la bonne voie, mais nous devons essayer de commencer à échanger sur les questions de fond. Par exemple, et je le dis parce que ça relève de notre responsabilité dans ce mécanisme d'examen, il faut que nous soyons plus clairs par rapport à savoir qui fait quoi du côté du GAC ou du côté de la GNSO, qui sont les présidents des groupes de travail, quels sont les sujets sur lesquels travail les différents groupes de travail.

Si vous regardez notre ordre du jour, nous avons des questions à traiter qui font partie de votre liste. Par exemple, la responsabilité. Tout ce que nous faisons a trait à un de vos PDP. Par exemple, en ce qui concerne les futures séries, la révision de la série actuelle, l'utilisation de noms de pays et de territoires, la

---

protection des OIG. Toutes ces questions seront toujours d'actualité dans les séries futures.

C'est pour cela que je vous encourage à progresser rapidement au niveau des processus pour pouvoir nous concentrer davantage sur les questions de fond. Comme je vous l'ai dit avant, j'ai l'impression en tant que membre du GAC que nous n'arrivons jamais à voir le fond des choses, qu'on perd beaucoup de temps à parler des processus, et nous devrions nous efforcer d'essayer d'approfondir nos échanges puisqu'ils sont aussi accessibles maintenant pour devenir le plus concret possible.

Je suis ravi de voir que nous avons un processus qui est en place, qui fonctionne. Je pense que de notre part, de la part du GAC, il faut essayer d'augmenter le nombre de membres qui participent à ces groupes de travail pour avoir davantage de canaux d'information, pour transmettre nos points de vue.

Nous avons commencé à traiter certains aspects concernant la révision de la première série. Nous avons commencé à discuter par rapport à certains éléments qui seraient important pour des séries futures. Et nous allons donc poursuivre nos discussions dans l'espoir de contribuer de manière significative au travail qui est fait au niveau de ces procédures dans ces groupes de travail.

---

Voilà un élément que je considère important ; passer des processus au fond de la question. Je pense que ça serait très utile pour nous et pour la GNSO.

JONATHAN ROBINSON : Merci, Thomas. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que le temps est venu de passer à une autre étape. Nous focaliser davantage sur le fond de la question.

Nous avons créé cette opportunité de participation pour le GAC. Il y a deux éléments. D'un côté, la possibilité pour le GAC de faire des commentaires par rapport à certains sujets qui les concernent, mais aussi il y a un autre travail en cours par rapport au communiqué du GAC d'autres domaines qui pourraient être intéressants.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci. Vous voyez que le GAC travaille sur un certain nombre de domaines qui figurent sur votre transparent. Nous ne pouvons pas rentrer dans les détails maintenant, mais si vous avez des questions en particulier par rapport à des domaines sur lesquelles nous travaillons, je vous invite à poser votre question ou à faire votre commentaire.

---

Une question par rapport à laquelle il serait utile de savoir quelle est votre travail concerne la nouvelle structure de réunion et comment vous envisagez la mise en place de cette nouvelle structure. Nous serions très intéressés à savoir quels sont les éléments pour vous dans cette nouvelle stratégie.

JONATHAN ROBINSON : C'est une question intéressante. Nous avons un travail en cours par rapport à cela. L'élément critique dans ce travail- il y a une des réunions qui est très différente ; les autres sont légèrement différentes, les autres deux réunions. Nous avons réfléchi à la façon dont nous allons faire les choses et ce qui paraît comme étant assez évident c'est qu'il ne s'agit pas de quelque chose qu'on puisse faire, nous, tout seuls. Il y a un travail en cours avec le Conseil d'administration de l'ICANN et je crois qu'il y a une réunion prévue avec le groupe qui s'occupe des réunions de l'ICANN dirigé par NickThomasso pour essayer de coordonner le travail par rapport à ces nouvelles stratégies.

Nous sommes tout à fait conscients du fait qu'il faut un travail en coopération, et qu'il faut que l'on ait des discussions par rapport à la façon dont cela sera mis en œuvre. Ça doit être un travail qui doit se poursuivre dans le temps pour mieux utiliser ce que nous faisons. Nous avons un certain temps pour le faire, mais quand il faut essayer de voir comment mettre en place

---

cette nouvelle structure, il est déjà temps de commencer notre travail.

Donc nous serons ravis de coordonner et de communiquer avec vous par rapport à cette question.

PRESIDENT SHCNEIDER : Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup. Cette présentation était très utile. Je voulais vous poser une question.

Par rapport à la traduction et la translittération, pourriez-vous nous dire quels sont les membres du GAC qui sont impliqués dans ce travail sans rentrer dans le détail, s'il vous plaît.

MANAL ISMAÏL : La commission européenne veut savoir quels sont les membres du GAC qui participent au groupe qui s'occupe de la traduction et de la translittération des données. Est-ce que vous pourriez faire des commentaires par rapport à cela ?



---

THAÏLANDE : La Thaïlande participe au travail de ce groupe dès la première réunion.

Un peu par hasard, nous avons participé la première fois. Mais nous sommes intéressés à ce type de question. Et nous avons la Chine et d'autres pays qui participent dans les périodes de consultation publique. Dans le rapport final, nous avons fait des commentaires. Nous avons identifié des questions par rapport à cette traduction et translittération. Nous avons manifesté nos inquiétudes par rapport au coût et par rapport à d'autres problèmes qui pourraient se présenter.

Je pense que nous avons déjà une bonne compréhension du sujet et nous participons donc au travail de ce groupe.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci beaucoup, la Thaïlande. Y a-t-il d'autres questions ?

ROYAUME-UNI : C'est juste une suggestion.

Cette diapo est très utile, car elle dresse un répertoire de toutes les questions qui sont abordées dans les groupes de travail. Pourrait-on peut-être traduire ces informations dans un document pas très long pour que l'on puisse faire un suivi des progrès accomplis au niveau de chacune de ces questions au

---

sein des différents groupes de travail où le GAC a une participation; une information très brève par rapport à ces questions pour que l'on puisse faire un suivi et pour les nouveaux pays qui rentrent participants au GAC. Pour qu'ils puissent avoir une meilleure idée de ce travail.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, Royaume-Uni. Je pense que c'est une suggestion très utile.

JONATHAN ROBINSON : Je pense que ce serait très utile pour vous, mais également pour nous, pour savoir où nous en sommes par rapport à cela.

PRESIDENT SHCNEIDER : Y a-t-il d'autres questions ou des commentaires ?

S'il n'y en a pas, je voudrais savoir quels sont vos plans par rapport à la réunion B, si vous avez des plans concrets par rapport à cela. Ce serait très utile pour nous.

En particulier, cette journée consacrée à la communauté. Avez-vous des idées par rapport à cela ? Quels sont les éléments qui sont présents habituellement dans les réunions qui ne seraient pas peut-être présents dans cette réunion B ? Il nous faudra

---

peut-être commencer à réfléchir à la façon dont nous allons aborder la réunion B. Donc tout ce que vous pourriez nous raconter serait très utile.

JONATHAN ROBINSON : Cette initiative est dirigée par le vice-président du Conseil de la GNSO ; est-ce qu'il est là ? Est-ce qu'il y a quelqu'un de la GNSO qui souhaiterait parler de cela ? Ce serait intéressant que d'autres participants de la GNSO puissent prendre la parole.

Nous avons un calendrier de base sur lequel nous avons travaillé. Je pense que l'on pourra vous l'envoyer, où l'on voit un petit peu ce que nous envisageons par rapport à cette réunion. C'est un point de départ de notre travail. De cette manière, vous allez pouvoir avoir un exemple.

PRESIDENT SHCNEIDER : Bien sûr. Ce serait très utile. Je pense que c'est une question que nous voulons aborder au cours de nos appels dans les mois qui viennent. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

DAVID CAKE : Je voulais simplement dire que la GNSO a décidé de publier une réponse au communiqué du GAC pour informer le Conseil d'administration par rapport à où nous en sommes en ce qui

---

concerne le communiqué du GAC, des commentaires spécifiques la GNSO, des hypothèses générales, pour mieux informer le Conseil d'administration. Nous aimerions savoir si cela est utile pour le GAC ou non, si vous pensez que c'est approprié ou pas. Je veux dire par là- voilà je voulais vous dire que nous sommes en train de faire ça. C'est la première fois que nous le faisons, et nous voulons savoir si ce mécanisme peut s'avérer utile ou pas et je voulais savoir quelles seraient vos réactions par rapport à cela au niveau du GAC, si vous pensez que c'est un mécanisme bien accueilli ou si ce mécanisme serait utile à l'avenir.

JONATHAN ROBINSON : Nous avons parlé avec vous de cela à la réunion précédente. Vous produisez un communiqué à chaque réunion et nous avons trouvé qu'il serait très utile pour le Conseil d'administration et pour nous-mêmes, et bien sûr pour vous peut-être, de regarder le communiqué d'une manière particulière. C'est-à-dire en analysant du point de vue de la perspective de la politique, du travail en matière de politique publique de la GNSO.

C'est une tentative donc d'essayer d'établir un lien entre le travail que vous faites et le travail que nous faisons pour ne pas que ça bifurque et que l'on finisse par travailler de manière cloisonnée. C'est une manière d'essayer de connecter notre travail à plusieurs niveaux. Et je pense que c'est une suggestion

---

constructive que nous avons reçue. C'est la première fois que nous le faisons à partir du communiqué qui a été publié à la dernière réunion et nous proposons de le refaire pour d'autres réunions.

Si le communiqué que vous publiiez ne porte pas sur des questions de politique publique, nous ne le ferions pas. Mais dans la mesure où l'on trouve que votre communiqué concerne le Conseil d'administration ou des politiques en matière de politique publique, à ce moment-là, ce serait intéressant de pouvoir travailler en coopération. Voilà. C'est l'idée de ce mécanisme.

DAVID CAKE :

Nous voulons donner la possibilité de donner une réponse détaillée au Conseil d'administration en expliquant quelle serait la meilleure façon de gérer des questions concernant les politiques publiques ou dans le cadre de nos processus d'élaboration de politiques publiques.

PRESIDENT SHCNEIDER :

Si vous avez des commentaires ou des questions par rapport à cela, je vous invite à le faire.

---

J'ai lu tellement de documents, que je dois relire ce que j'ai sous les yeux. Vous avez dit que sein juin, vous allez nous faire parvenir– pardon, fin juin, vous nous avez donné des informations par rapport au processus. Tout ce document, je pense qu'il est très utile. C'est des informations utiles qui sont très utiles pour nos délibérations.

JONATHAN ROBINSON : Merci beaucoup, Thomas.

Nous avons essayé de préparer une réponse très structurée. Alors merci. Nous savons très bien qu'on a beaucoup d'informations qui nous arrivent, et nous espérons pouvoir reprendre nos activités habituelles à un moment ou un autre et que l'on puisse travailler ensemble de manières efficaces à la des outils que nous avons mis en place pour pouvoir gérer un flux d'informations par rapport au travail d'élaboration de politiques pour pouvoir bien mettre en place ou bien utiliser le modèle multipartite.

Nous apprécions donc les commentaires que vous pouvez avoir à nous faire parvenir.

---

**PRESIDENT SHCNEIDER :** Si vous avez des commentaires par rapport à ce document, nous avons quelques minutes. Donc je vous invite à les faire. Si vous n'en avez pas, je n'ai rien d'autre à ajouter. Alors je tiens à remercier les membres de la GNSO d'être venus partager ces informations avec nous.

**JONATHAN ROBINSON :** Merci. Ça été un échange très utile et très constructif. Merci beaucoup de vos réactions, de vos contributions. C'est très important, et c'est important pour le moment où l'on reprendra notre activité habituelle. Merci beaucoup.

**MANAL ISMAÏL :** Merci, Thomas. Je tiens également à remercier mes collègues du GAC qui participe au groupe de consultation, Jonathan, Mason, David ainsi que d'autres collègues qui participent au travail des groupes. Et je veux remercier également Marika et le personnel de l'ICANN pour leur soutien. Je tiens également à remercier sommes de nous avoir aidé avec le mécanisme d'examen rapide au cours des derniers mois. Merci beaucoup.

**PRESIDENT SHCNEIDER :** Merci beaucoup d'être venu.

---

Nous avons quatre minutes, et il y a après une pause de 15 minutes.

JONATHAN ROBINSON : Je pense que vous pouvez nous remercier de ça aussi.

PRESIDENT SHCNEIDER : Bien sûr. Voilà. Pause-café et nous allons reprendre nos activités à 16h45. Nous avons 45 minutes à consacrer à l'ICG. Je pense qu'on n'aura pas besoin de tout ce créneau, nous pourrions donc consacrer une petite partie de ce créneau au test de simulation de crise 18.

IRAN : Je pense que pour l'ICG, on aura besoin de cinq minutes uniquement.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci.

[PAUSE]



---

PRESIDENT SHCNEIDER : Maintenant nous allons passer au point 14 de notre ordre du jour. Je vais céder la parole en premier lieu à ceux qui ont suivi de près en notre nom les progrès du travail de l'ICG. Je voudrais demander en premier lieu à Manal comme l'un des cinq membres du GAC à l'ICG qu'elle nous donne un rapport mis à jour des dernières activités et du travail qui reste toujours à faire.

Manal, s'il vous plaît.

MANAL ISMAÏL : Merci, Thomas.

Comme vous pouvez le savoir, ICG s'est réuni il y a Dublin hier ; il se réunira encore une fois jeudi et vendredi. Nous avons travaillé sur un inventaire d'activités de mise en œuvre et cela a été coordonné par les trois communautés opérationnelles.

Nous travaillons sur un rapport de résumer des commentaires publics reçus pendant la période de consultation du rapport est divisé entre l'artiste. Les données statistiques, l'approche et le suivi et puis les questions centrales qui découlent de ce commentaire.

Nous avons reçu 157 commentaires de différentes parties prenantes.

---

Les questions ont été accordées l'ICG connaît les réponses à ces questions. Mais pour les sujets où la communauté sent qu'il n'y a pas suffisamment de clarté pour l'instant, on va éditer la partie 0 de la proposition dans le rapport de l'ICG qui sera joint à la proposition.

Il y a d'autres questions qui ont besoin de réponses. On va les faire parvenir aux communautés opérationnelles et dès qu'on recevra les réponses, nous verrons si elles peuvent être éditées directement dans le rapport de l'ICG ou si par contre il est nécessaire que les modifications soient effectuées dans chacune des propositions des communautés opérationnelles, parce que comme vous devez bien le comprendre, dans ce dernier cas, il serait peut-être nécessaire de passer par une autre période de consultation publique. Alors on a travaillé étroitement avec les communautés opérationnelles.

La troisième catégorie de commentaires reçus sont ceux qui s'opposent à toute l'idée de la transition de ce ou qui ne demande aucun type d'action. Les commentaires qui s'opposent à l'idée de la transition dans son intégralité sont arrivés trop tard pour envisager la question alors on ne peut pas prendre de mesures dans ce sens. Les questions principales qui ont été reçues dans les commentaires auront trait à la juridiction, la PTI, le responsable de la maintenance de la zone

---

racine, la dépendance de la proposition du CWG, les questions de droits de propriété intellectuelle IANA et bien entendu, les réponses directes aux questions de l'ICG liées aux critères de la NTIA et aux propres critères du RFP de l'ICG.

Suite à cet exercice, nous analysons la proposition de transition, on fait des mises à jour dans la partie 0 de cette proposition en réponse aux commentaires reçus et aussi aux réponses obtenues des communautés opérationnelles.

Nous discutons également le rôle de l'ICG, le cas échéant pendant l'étape de mise en œuvre, et il y a des conversations en cours pour savoir si cela devrait être discuté avec les communautés opérationnelles.

Le calendrier ou chronogramme de l'ICG et la manière d'établir cette dépendance du CCWG est une question qui a été débattue aujourd'hui dans l'intention d'avancer le plus possible et avancer dans les points qui peuvent avoir des interdépendances, et publier vers la fin de cette semaine une mise à jour de l'état de situation et bien entendu, faire un suivi des progrès et attendre des nouvelles.

J'encourage mes collègues à participer de la séance d'engagement avec l'ICG qui aura lieu demain, immédiatement après le traitement des questions liées à la responsabilité, à

---

l'auditorium où il y aura la cérémonie d'ouverture. Cette réunion aura lieu de 12 heures à 1h de l'après-midi. Je n'ai pas eu la possibilité de coordonner cela avec mes collègues, alors si vous voulez faire des corrections n'hésitez pas.

PRESIDENT SHCNEIDER : Alors on demande aux autres membres s'ils veulent ajouter quelque chose à l'information que Manal de l'Égypte vient de nous fournir. Si vous n'avez rien à ajouter, je voudrais savoir s'il y a des questions que les autres membres du GAC veulent poser.

S'il n'y a pas de question, nous pourrions peut-être poser une question rapide. Il y a une action ou réaction requise de notre part en tant que GAC par rapport à l'ICG pour le moment ? D'après ce que je comprends, cela n'est pas nécessaire pour l'instant. C'est correct ? Voilà. Je vois que Manal et tout le reste disent oui de la tête.

MANAL ISMAÏL : Peut-être pourrait-on accélérer un peu le travail sur les responsabilités.

PRESIDENT SHCNEIDER : OK. Merci beaucoup. Merci de votre collaboration.

---

Je ne vois pas de main levée. Oui. L'Indonésie. Allez-y s'il vous plaît.

INDONÉSIE :

Une petite question. L'ICG s'occupe de la coordination du transfert de la supervision de l'IANA.

Hier, Fadi a mentionné qu'il était préoccupé à cause du calendrier pour le transfert. Les États-Unis ont remis ça à plus tard, ce transfert, pour un an. Il y a la possibilité qu'il soit reporté à trois ans de plus. Que pense l'ICG ? Que vous pouvez finir le travail dans une année, en trois ans ? Il devrait y avoir un motif pour lequel le gouvernement des États-Unis a cette option d'élargir le délai à trois ans. Je voudrais savoir quelle est la raison pour laquelle il considère cette option de trois ans. Je suppose qu'il doit y avoir des gens qui pensent que cela ne doit être fait en un an, alors il considère le nouveau délai de trois ans. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Je crois que c'est une option assez théorique, mais je vais passer la parole à Manal qui a été la première qui a voulu répondre.

---

MANAL ISMAÏL : Du point de vue de l'ICG, comme vous le savez, la proposition définitive est composée de trois propositions différentes des trois communautés opérationnelles; spécifiquement, la proposition de la communauté des noms dépend de la proposition sur la responsabilité.

Il y a certaines mesures de responsabilité qui doivent être prises en compte dans la proposition définitive du groupe qui traite la question de la responsabilité. Alors l'ICG s'est engagée à ce que lorsque la proposition du groupe de responsabilités sera prête, il va communiquer avec la communauté des noms pour s'assurer que les exigences du point de vue de la responsabilité ont été respectées. C'est ce qui est en cours.

PRESIDENT SHCNEIDER : Alors, ICG est prêt et il attend tout simplement la corporation de ces éléments de responsabilité dont il a besoin du point de vue de l'ICG. Alors il n'y a pas de raison pour reporter à plus tard les délais.

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je voulais clarifier le fait mentionné par l'Indonésie.

---

Le contrat existant entre la NTIA et l'ICANN devait prendre fin le 30 septembre 2015. Mais ce contrat avait une clause disant qu'il pourrait être prorogé pour deux ans et même pour deux ans de plus. C'est-à-dire un maximum de quatre ans.

Le fait que la NTIA ait prorogé le contrat ne veut pas dire qu'il y a en retard. Alors le mot retard n'est peut-être pas le plus approprié dans ce contexte. On peut dire que ça a été prorogé pour un an. Et le contrat prévoit même deux ans. Mais on a reporté l'échéance à un an pour que nous, la NTIA, le gouvernement des États-Unis, la communauté puissent développer tout ce qu'il faut faire. Et on espère que ce sera suffisant pour faire toute cette tâche.

Je crois que c'est important de clarifier cet aspect. Tout a été prorogé un an seulement. C'est une prorogation d'un an pour le contrat.

**PRESIDENT SHCNEIDER :** En plus, la NTIA, avant de donner la prorogation, a demandé à la communauté quel est le temps estimé pour finir le travail en cours. Sur la base de la réponse de la communauté, on a établi la prorogation pour un an de plus.

D'autres commentaires ? De quelqu'un d'autre voulant prendre la parole ?

---

S'il n'y a pas ni de questions ni de commentaires, nous continuons. Nous allons consacrer quelques minutes au travail sur la responsabilité, notamment l'exercice de simulation de crise 18. On s'était proposé d'utiliser ce temps pour aborder la question. Je vous passe donc la parole au cas où vous voudriez intervenir et proroger le débat que nous avons initié ou démarré hier.

Nous attendons vos commentaires.

Je devrais peut-être faire un résumé de ce que nous avons dit hier. Hier, nous avons écouté différents points de vue et opinions des membres du GAC. Il semblerait qu'il y a un désaccord vis-à-vis de l'utilité ou du besoin de faire l'exercice de simulation de crise 18 qui inclut le fondement et qui explique le besoin de cet exercice. Et il semblerait qu'il y a un accord sur les conséquences les résultats proposés par l'exercice de simulation de crise 18. Il faut donc avoir une opinion partagée, une opinion en commun sur cet exercice de simulation de crise et son résultat. Voilà, c'est l'objectif du présent débat.

Je voudrais aider à faciliter le processus et que d'autres collègues m'aident également à coordonner cette discussion.

Je passe la parole à l'Iran.



---

IRAN :

Merci, Thomas.

Je pense que nous devons lire attentivement ce qui apparaît à ce jour au chapitre IX, article 2. Dans le paragraphe J, on mentionne l'avis du gouvernement et du comité consultatif gouvernemental. Et si nous regardons vers la fin du paragraphe, on mentionne l'exercice de simulation de crise 18.

Peut-être que ce n'est pas facile à traduire dans d'autres langues ; c'est en quelque sorte un test de contingence. Ici le but est de catégoriser l'avis en deux catégories. L'avis par consensus, et l'avis auquel on arrive autrement.

On inclut tout dans les statuts constitutifs par rapport aux actions que le Conseil doit prendre ; s'il n'est pas d'accord avec l'avis du GAC pour discuter la question avec le GAC et trouver une solution faisable. Je veux limiter cette action seulement à l'avis auquel on arrive par consensus.

Un autre type d'avis, je le laisserai de côté. Voilà la différence principale. À ce jour, la question est ouverte. Il peut être implicitement appliqué à tous l'avis, à l'ensemble de l'avis, mais les actions de l'ICANN pour faire des consultations avec le GAC sont limitées seulement à l'avis qui est élaboré sur la base du consensus. Ce consensus doit suivre ce qui est indiqué dans notre principe 47.

---

Mais certains collègues ont mentionné que l'abstention n'est pas une idée neutre. L'abstention peut être considérée comme une objection, alors voici donc une question critique. Il faut être très prudent ici. Si on est tous d'accord que cette nouvelle rédaction de l'exercice de simulation de crise 18 est acceptable, mais il y a un autre élément dans cet exercice 18. C'est qui nous donne une instruction disant à l'avenir, nous pourrions modifier le principe 47.

Je crois que nous n'avons pas de ce type d'instruction ou de conseil. Toute SO et tout AC peuvent à tout moment modifier ses principes opérationnels. Ce n'est pas nécessaire d'avoir un ordre pour cela.

La troisième question est que certaines personnes veulent avoir l'exercice de simulation de crise 18, mais ne veulent pas l'associer à la stabilité, la sécurité et la résilience du DNS ou d'un SO ou AC en particulier. Alors, vous devez maintenant penser si vous voulez catégoriser l'avis du GAC ou si vous voulez le laisser général comme c'est établi dans le principe 47.

Je vais ajouter un risque que je perçois pour l'avenir. Il est possible qu'à partir des problèmes des motions, il puisse y avoir de nouveaux participants au GAC qui veulent remplacer le principe 47 et que l'on puisse passer du consensus à une majorité simple ou à une majorité qualifiée. Alors il faut être très

---

prudent avec les changements qui pourraient provoquer ses conséquences à l'avenir. Tout cela doit être pris en compte pour décider quel est le chemin à suivre. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Je veux vous dire que vous avez tous ici le texte imprimé. Les parties les plus pertinentes vont apparaître sur l'écran, seront affichées sur l'écran.

J'ai le Paraguay qui prend la parole.

PARAGUAY : En premier lieu, PARAGUAY s'oppose explicitement à l'exercice de simulation de crise 18. Nous ne voyons ni le besoin ni l'urgence, pour faire des amendements aux statuts constitutifs, le chapitre XI, article II, paragraphe J.

Nous ne voyons pas pour quelle raison le GAC composé par des gouvernements devrait agir immédiatement à la demande du CCWG.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci. Le Danemark a la parole.

---

DANEMARK : C'est un commentaire très court. D'après ce que nous comprenons, le Conseil à la responsabilité de tenir dûment compte du consensus du GAC, indépendamment que l'avis du GAC soit obtenu sur la base du consensus.

PRESIDENT SHCNEIDER : L'Espagne demande la parole puis le président. Le Chili, l'Australie et puis la Chine. Très bien. L'Espagne s'il vous plaît. Merci.

ESPAGNE : Je voudrais établir un lien entre le commentaire de Kavouss qui nous a indiqué que le résultat ou l'intention de l'exercice de simulation de crise 18 pourrait être d'établir deux types de l'avis du GAC. Premièrement, celui qui peut mener à une procédure de consultation statutaire, et un autre qui ne peut pas.

D'après ce que je comprends, le principe 47 des principes opérationnels du GAC dit que lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, le GAC doit transmettre les différentes visions, les différents points de vue des membres du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN. Et le GAC doit tenir compte de toutes les opinions, même lorsqu'une position par consensus ne serait pas possible. Les différentes opinions transmettent un point de vue, une perspective de politique publique que nous

---

devons conserver. Alors le fait de restreindre la considération spéciale de l'avis du GAC exclusivement à cet avis obtenu par consensus, pourrait impliquer que d'autres perspectives de politique publique ne soient pas prises en compte.

Et comme je l'ai dit hier, je ne vois pas quel est le fondement pour avoir cet exercice 18. J'ai entendu une réponse disant qu'il pourrait y avoir des risques pour la stabilité du système si le GAC présente un avis qui n'est pas obtenu par consensus et si le Conseil ne tient pas compte. Alors il faudrait entrer en dialogue avec le GAC.

Je crois que quelqu'un devrait m'expliquer quel est le risque, parce que nous sommes un comité consultatif. La GNSO est une organisation qui élabore des politiques et peut adopter les propositions de politiques à travers une majorité qualifiée. Ses propositions ont un impact sur la communauté globale, la communauté mondiale. Et jusqu'à présent, personne n'a présenté des doutes, des inquiétudes par rapport au risque que cela pourrait impliquer pour la communauté au cas où le Conseil n'accepterait pas la proposition de la GNSO ou si elle est acceptée parce qu'il y a un seuil établi pour ce faire.

Je ne vais pas répéter ce que d'autres collègues ont exprimé. Je vais m'arrêter ici et j'espère entendre plus d'opinions.

---

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci. On a encore 10 minutes seulement pour passer à l'autre point de notre ordre du jour est respecté notre programme. Je vous demande donc deux minutes chacun, parce qu'on a cinq demandes de parole. Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL : Merci, Thomas.

En premier lieu, je veux souhaiter la bienvenue aux collègues qui essaient de proposer un point intermédiaire pour arriver à une solution sur l'exercice de simulation de crise 18. Permettez-moi de vous dire que malheureusement, malgré les différents arguments, nous soutenons l'idée que c'est une erreur de présenter l'exercice 18 comme une condition, comme une exigence préalable pour la transition de l'IANA. Je crois que le débat sur cet essai de simulation de crise 18 est basé sur des perceptions erronées et peut-être qu'il y en a qui sont délibérés.

Alors nous avons suivi très attentivement ce débat. Nous avons entendu différents points de vue avec le niveau exclusif du GAC, disant que le GAC a une position privilégiée ou que le GAC pourrait gouverner le Conseil d'administration. C'est une erreur parce que je crois qu'on ne considère pas le fait qu'en dernière instance, le Conseil peut rejeter l'avis du GAC à travers une

---

simple majorité de ces votes. Donc ce n'est pas une position de privilège pour le GAC, surtout lorsqu'il y a un seul pour que le Conseil puisse rejeter un PDP de la GNSO avec une majorité des deux tiers. Voilà donc pourquoi de notre point de vue, cet essai de simulation de crise 18 constitue une interférence claire au processus de prise de décision du GAC.

Nous croyons qu'ici, c'est l'autonomie du GAC qui est en risque pour décider son propre fonctionnement interne. Nous devons donc rejeter, je dis ça au nom du Brésil, l'exercice de simulation de crise 18.

CHILI :

Merci, Monsieur le Président. Je vais parler en espagnol.

À vrai dire, je vais être très bref. Le Chili veut faire partie des pays qui s'opposent à ce test de simulation de crise 18 ; les arguments ont été présentés par mes collègues et je partage notamment les arguments de la France, de l'Espagne du Brésil. En conséquence, j'aimerais clairement établir que je m'oppose.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, Chili. Maintenant, l'Australie.

---

AUSTRALIE :

Merci, Monsieur le Président. Nous pensons que le rôle de l’avis du GAC est très important pour le modèle multipartite et nous soutenons que les décisions soient prises par consensus. Nous croyons que lorsque Olga ou tous les gouvernements sont d’accord sur une question en particulier, le Conseil devrait établir la différence sur ces soucis en particulier d’un gouvernement ou d’un autre. Alors c’est difficile de dire comment le Conseil pourrait répondre à un avis que le GAC n’a pas obtenu par consensus. Alors nous pensons que le consensus est inclusif de toutes les opinions et cela veut dire que toutes les opinions des représentants du GAC ont été prises en considération. Voilà pourquoi nous format liaison la norme du consensus et nous la soutenons.

PRESIDENT SHCNEIDER :

Merci, l’Australie. La Chine.

CHINE :

En ce qui concerne l’essai de simulation de crise 18, nous ne donnons pas de soutien à la modification des statuts constitutifs de l’ICANN. Nous comprenons bien les membres qui sont pour ces modifications, mais nous croyons que pour décider ce que c’est qu’un avis du GAC, eh bien, c’est quelque chose qui n’est



---

du ressort que du GAC. Ce n'est pas approprié que d'autres groupes définissent qu'est-ce que c'est qu'un avis du GAC.

Je crois que ce serait un précédent dangereux pour établir ce que c'est qu'un avis du GAC. Alors nous pensons que l'avis du GAC, la définition d'un avis du GAC, ne doit pas être à la portée du travail du CCWG. Je crois que cette question près au sein du GAC un débat qui n'est pas nécessaire. Je suggère donc que dans le rapport du CCWG, on aborde cette question avec la considération appropriée.

PRESIDENT SHCNEIDER : Je crois que c'est le Turkménistan qui demande la parole.

LIBAN : Je suis le directeur général du ministère des télécoms au Liban et je suis le représentant du Liban, le représentant officiel au GAC. En fait, je prends la parole pour la première fois parce que la question est tellement importante pour tout le monde. J'ai bien entendu l'intervention de l'Espagne, du Chili, du Brésil, des autres aussi et même l'avant-dernière, l'intervention de l'Australie. Mais avant de donner l'avis du Liban, je souhaite revenir un peu en arrière.

---

Cette question-là, cette question liée à la gouvernance de l'Internet et aussi à la réforme de l'ICANN, si elle est débattue au sein du GAC, c'est parce qu'il y a le « G » comme gouvernements. Et certains représentants ici présents participent aux mêmes questions, aux mêmes débats au sein d'autres institutions.

Je me rappelle comme si c'était maintenant la discussion qui a eu lieu au plénipotentiaire de l'IUT à Busan l'année dernière en octobre ou novembre 2014 ; mais aussi, la semaine dernière à Budapest, au sein de la conférence internationale des télécoms organisées aussi par l'IUT. Il y a eu une déclaration à ce propos par les ministres des télécoms présentes. Mais aussi, au sein de certaines organisations régionales au sein de l'Union européenne ou par exemple, parce que je préside la Commission Internet à la Ligue arabe, ou par exemple à la Ligue arabe.

Il y a un certain sentiment que les administrations ou les gouvernements doivent participer à la gouvernance de l'Internet. Ça a été bien reflété à la déclaration de NETmundial. Disons maintenant qu'il faut qu'il y ait un consensus pour une question qui soit soumise au Conseil de l'ICANN. Ça risque de casser un certain équilibre. Et ça risque de bloquer carrément le GAC. Le GAC, ça risque de le bloquer.

Donc imaginons qu'il n'y ait pas un consensus sur une question ; qu'est-ce qui se passe ? Le GAC sera bloqué. Et s'il est bloqué

---

est-ce que c'est un message de confort dans l'intérêt de l'ICANN à envoyer aux gouvernements ? Je ne pense pas.

À la suite de cette petite démonstration qui est connue par tout le monde, je me joins aux pays qui ont émis une certaine réserve sur la proposition de consensus et l'essai de simulation 18 pour dire qu'on est contre. Merci beaucoup.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, le Liban.

Nous avons deux demandes de parole, ou trois. On a le Pérou. Il y a trois demandes n'est-ce pas ?

Il faut finir avec cette question en ce moment, et puis je ne sais pas si l'on pourra continuer plus tard. On va commencer avec le Pérou.

PÉROU : Je suis d'accord avec mes collègues de l'Espagne, de la France, du Paraguay et du Chili et tous ceux qui ont manifesté des opinions en ce sens, et notamment avec le Brésil.

La personne qui a mentionné, par exemple que la diversité est une expression et que le consensus peut-être une expression de diversité, je me permets de signaler que c'est exactement le

---

contraire. Le consensus n'est pas une expression de diversité ; c'est tout le contraire.

Le Pérou est aussi préoccupé du fait que derrière cette intention de modifier les statuts constitutifs de l'ICANN, il existe une intention cachée parce qu'enlever l'autonomie au GAC, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas admettre. En premier lieu, parce que ce n'est pas quelque chose que l'on a pu exiger à un autre comité de l'ICANN. Deuxièmement, parce que ceci va contre le principe multipartite justement, le principe « multistakeholder », où l'on suppose que nous avons tous les mêmes droits, les mêmes opportunités d'exprimer notre opinion.

Si on exige de donner une opinion sur la base d'une procédure qui n'est pas exigible au reste, ça ce n'est pas l'égalité.

Finalement, je répète que notre collègue du PARAGUAY a dit. Je ne vois pas pourquoi modifier quelque chose qui a fonctionné parfaitement jusqu'à présent. Merci.

VENEZUELA :

Je suis Jesus Ferreira, représentant du Venezuela.

Très brièvement, je tiens à remercier de cette occasion qui nous est offerte de participer à ce moment. Nous apprécions le

---

document que nous voyons sur l'écran, car nous voyons que c'est un outil très important pour que les administrations puissent évaluer une question aussi délicate que celle-ci.

Après avoir lu en détail ce document, nous ne comprenons pas tout à fait les motifs qui ont été exprimés par le CCWG. Nous croyons que ces justifications ne sont pas suffisantes pour pouvoir modifier les statuts constitutifs pour proposer ce type de variante; c'est-à-dire quand il y a consensus ou pas consensus. C'est pour cela que nous soutenons l'avis des collègues qui m'ont précédé par rapport à cet exercice de simulation de crise 18, et nous croyons qu'il ne devrait pas être adopté.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, Venezuela. Je regarde la montre et je vois qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole. Je vais vous proposer quelque chose.

Nous avons écouté un certain nombre d'avis et opinions, et je suis ravie d'avoir entendu des gens qu'on n'entend pas souvent. Cela montre qu'il y a divers points de vue. Je pense qu'on aura l'occasion de rediscuter par rapport à cette question jeudi. Nous pourrions donc réfléchir à cette question, continuer le débat de manière informelle, parce que nous n'aurons pas le temps de

---

continuer le débat pour très longtemps. Nous avons cinq ou 10 minutes.

Donc vu que notre collègue de la Suisse a été assez actif au niveau de la liste de diffusion pour essayer de trouver des moyens de nous mettre d'accord par rapport à cette proposition, si vous êtes d'accord, je crois que l'on pourrait créer un sous-groupe de travail qui pourrait profiter du temps entre cette réunion et la prochaine réunion pour essayer de travailler de manière informelle et avancer sur ces questions.

L'Argentine.

ARGENTINE :

Nous n'acceptons pas cela. Je suis désolée. Nous n'acceptons pas ce changement au niveau des statuts constitutifs.

Changer les règles du GAC sans délibération, sans passer par nos pays; pourquoi devrions-nous changer les règles du GAC seulement parce que quelqu'un propose quelque chose que nous n'acceptons pas? Je pense que ce n'est pas une proposition équitable. Nous n'acceptons pas le changement des statuts constitutifs. Nous ne devons pas trouver un moyen de changer nos propres règles.

---

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, Argentine. Je pense que nous devons faire de notre mieux et utiliser toutes les occasions possibles pour arriver à un consensus. Au moins, essayer d'échanger des points de vue et trouver des moyens pour arriver à un accord. Si on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord. Mais nous avons encore le temps d'en discuter. S'il vous plaît, je vous prie d'envisager l'idée de créer un sous-groupe.

Je vois le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Iran qui souhaitent prendre la parole.

ROYAUME-UNI : Très brièvement, je soutiens votre proposition. Je suis d'accord avec votre idée d'échanger de manière constructive avec la communauté sur la question de la proposition du CCWG, et cet élément en particulier de la proposition.

Je suis d'accord avec votre proposition, car je crois que cela répond à l'esprit multipartite de l'approche de la transition.

PRESIDENT SHCNEIDER : L'Espagne, s'il vous plaît.

ESPAGNE : Je vais parler en espagnol.

---

Je suis désolé, mais je ne peux pas soutenir la proposition. Je n'ai pas de problème pour travailler avec Anders ou avec d'autres collègues, mais non pas sur la base de la proposition qui a été formulée par la Suède.

Ce n'est qu'un changement cosmétique. On ne changerait pas les statuts après une réflexion approfondie ou après avoir analysé; pourquoi? Le principe 53 doit avoir une majorité simple. Nous avons vraiment du mal à modifier quoi que ce soit des principes opérationnels. Je ne vois pas pourquoi il faudrait se presser de changer les principes opérationnels. Je ne sais pas pourquoi d'ailleurs. J'en ai une petite idée, mais je ne sais pas pourquoi il faudrait donc accepter cette modification. C'est très difficile pour moi d'envisager un accord par rapport à cela.

Si quelqu'un peut faire une proposition qui puisse sauvegarder l'autonomie du GAC pour prendre ses propres décisions, et que cette proposition est acceptée par le CCWG, alors c'est bien. Mais je crois qu'en ce moment nous ne sommes pas prêts à cela. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, l'Espagne. J'ai l'Iran.



---

IRAN :

Merci beaucoup. J'espère que l'intervention d'Olga et de Gema ne sera pas considérée comme étant contre la proposition de la Suède, car la Suède a analysé de manière très constructive la situation, de manière très approfondie, pour voir quels étaient les enjeux. Et si, finalement, il a une position neutre à partir de cela, nous ne devons pas dire que nous sommes contre la proposition de la Suède.

La question est de savoir ce que nous allons faire. Voyons comment demain peut-être qu'on pourrait décider de la création de ce groupe. Laissons un petit peu aux gens le temps de réfléchir un peu. Mais je pense que demain on devrait reposer la question, et toute confusion devrait venir du groupe. Que ce soit Olga, Gema ou notre collègue de la Suède.

Andrew a travaillé de manière très constructive, de manière très ouverte, donc ne décidons pas cela maintenant. Il y a une proposition sur la table et il y a un certain élan pour le faire. Donc je n'exclus pas la situation. Je n'exclus pas le fait que ce sera difficile. Mais nous pouvons réfléchir un petit peu, peut-être en parler avec nos épouses ou nos maris et revenir demain ; les maris, peut-être aussi hein. Et demain, on repose la question.

Je pense que votre proposition est peut-être intéressante pour avoir quelque chose qui puisse venir du groupe. On est un groupe tellement grand que c'est tellement difficile d'arriver à se

---

mettre d'accord. Sinon nous ne sommes pas d'accord, on ne le change pas. Peut-être que le Brésil peut le reformuler de façon très diplomatique. Donc réfléchissons-y, et demain on repose la question. Mais de manière générale, je suis d'accord avec le président.

**PRESIDENT SHCNEIDER :** Tout d'abord, l'idée c'était de montrer qu'Andrew avait travaillé ; les délibérations, c'était à la base de notre travail. On essaye donc de voir quel est l'avis de vous tous. Merci l'Iran de cette proposition. Le problème, c'est que demain matin on ne va pas se réunir. Mais on pourrait se mettre d'accord de manière électronique. Vous pensez que c'est facile, alors.

Très bien. Donc réfléchissons-y. La Suède, après la Suisse. La Nouvelle-Zélande, il y avait quelqu'un avant, mais je ne comprends pas ma propre écriture, alors la Suède, la Suisse et la Nouvelle-Zélande.

La Suède, s'il vous plaît. Maintenant, je comprends mon écriture.

**SUÈDE :** Merci Monsieur le Président de m'avoir demandé de faciliter les choses. Merci, Kavouss, d'avoir soutenu mon travail. Gema, Olga, je comprends tout à fait vos interventions. L'idée de cette

---

intervention était de discuter de cette question entre autres. Mais il ne s'agit pas de changer quoi que ce soit à ce stade. Je comprends très bien les raisons– si on pouvait comprendre les raisons qui justifient cet exercice de simulation, ce serait déjà très bien.

Donc j'accepte cette proposition de travailler dans des sous-groupes.

PRESIDENT SHCNEIDER : La Suisse.

SUISSE : Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis d'accord avec votre proposition. Cela ne vous surprendra pas. Et je suis d'accord avec les clarifications qu'Andrew vient de faire, à savoir qu'il joue un rôle de facilitateur neutre pour essayer de mieux comprendre quels sont les enjeux de cette question. Quand nous aurons mieux compris ces enjeux, nous allons pouvoir tirer des conclusions.

Il s'agit d'un processus. Et je pense qu'il serait intéressant et utile de comprendre quels sont les motifs derrière cet exercice de simulation de crise, au lieu d'avoir maintenant 10 ou 12

---

différents petits groupes qui essaient de trouver une solution de manière non coordonnée.

Donc je pense que au moins cette tentative d'essayer de comprendre les enjeux, cette tentative de discuter ensemble, cela serait un effort très productif.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci. L'Inde et puis la Nouvelle-Zélande.

INDE : Ayant à l'esprit ce que la Suède vient de dire, à savoir comprendre les enjeux derrière cet exercice de simulation, j'aimerais partager une autre réflexion.

À la lumière de la proposition de transition et la possibilité que le modèle d'adhésion puisse ne pas être adopté dans la nouvelle version du CCWG, est-ce que ce test 18 reste pertinent ? Je voudrais savoir quelle est la vie de Kavouss par rapport à cela.

PRESIDENT SHCNEIDER : Nous devons mettre fin à cette discussion. Nous devons nous mettre d'accord sur la façon dont nous allons aborder cette question et donc, je soumetts à votre considération, la

---

proposition que j'ai faite auparavant, pour utiliser Andrew en tant que facilitateur.

La Nouvelle-Zélande alors.

NOUVELLE-ZÉLANDE : Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire que nous saluons le travail fait par Andrew et nous soutenons la proposition de créer des sous-groupes. Nous serons ravis d'y participer. Nous avons l'impression que la communauté a exprimé ses inquiétudes par rapport à cet exercice de simulation, donc il serait intéressant au moins d'essayer de voir ce que nous pouvons faire par rapport à cela.

PRESIDENT SHCNEIDER : Il est 17h45. Nous pouvons reparler de cette question, car nous avons un autre point dans notre ordre du jour que nous devons aborder parce qu'il y a des gens qui sont venus spécialement pour parler de cet autre point de l'ordre du jour. Donc essayons de trouver du temps d'ici jeudi pour nous mettre d'accord ou ne pas nous mettre d'accord. Bien, essayons de donner à Andrew une opportunité d'analyser de façon informelle. Est-ce qu'il y a des objections pour qu'Andrew soit notre facilitateur par rapport à cela ?

---

S'il y a une objection, j'espère qu'il n'y en a pas...

FRANCE : [...] Thomas, que tu ne prends pas en considération les objections faites par l'Argentine et l'Espagne !

Donc je suggère que tu nous proposes autre chose, une autre manière de faire.

PRESIDENT SHCNEIDER : Qu'est-ce que vous proposez que je propose ? Quelle sera l'alternative alors ?

NAMIBIE : Merci, Monsieur le Président. J'ai écouté attentivement les commentaires et je me demandais si ce processus pourrait avoir un amendement aux principes opérationnels du GAC. C'est lié à ça. Alors on a un groupe de travail là-dessus ; on pourrait laisser cette question d'une manière ou d'une autre. D'une manière ou d'une autre ceci va apparaître dans les principes opérationnels.

PRESIDENT SHCNEIDER : On ne va pas entrer dans le débat sur la question de fond.

---

La question que je vous pose est la suivante. Êtes-vous disposés à utiliser le temps pour travailler de manière informelle sous le leadership d'Anders ou de quelqu'un d'autre ?

Ceux qui sont contre la proposition, donnez-nous une alternative. Que suggérez-vous ? Comment utiliser notre temps jusqu'à notre prochaine réunion ? Ceux qui s'opposent à travailler informellement, quelle est la possibilité ?

FRANCE :

Le vice-président vient de parler au nom de la Namibie de manière extrêmement claire. Le GAC a des règles pour travailler sur ses méthodes de travail et sur ses règles internes.

Non, nous sommes pour le statu quo. Nous voulons que ces règles soient respectées. Donc pour répondre à ta question, la solution c'est de faire selon les usages et les règles du GAC. Il y a un groupe de travail qui est en cours de constitution sous la présidence du vice-président namibien ; qu'ils travaillent.

PRESIDENT SHCNEIDER :

Le sujet n'est pas pour le moment de changer les « operating principles » ; le sujet est de trouver une solution pour le défi du « stress test 18 ». Pour moi, c'est ce que je comprends de mon

---

côté. Aidez-moi, s'il vous plaît. J'essaie de trouver des modalités pour avancer dans nos travaux en espérant qu'on arrivera quand même à un compromis, à consensus sur la question du « stress test 18 » sa « rationale » et ses conséquences.

Une proposition que j'ai faite, c'est qu'on utilise le temps jusqu'à la prochaine réunion d'une manière informelle. Si c'est rejeté par quelques-uns, je leur demande de nous offrir une alternative à ça.

L'Espagne.

ESPAGNE :

Thomas, je ne comprends pas pourquoi nous devons trouver une solution de compromis qui implique d'accepter exercice de simulation de crise 18 si nous ne sommes pas convaincus du fait que ce soit nécessaire.

PRESIDENT SHCNEIDER :

Je ne vous demande pas de trouver une solution de compromis par rapport à l'exercice de simulation de crise. Je ne dis pas qu'il faille se mettre d'accord sur ce qui est là. Ce n'est pas l'objectif. Peut-être que je me suis mal exprimé. Trouver ce que j'essaie de faire, c'est de trouver un moyen qui nous permette de continuer à travailler sur la base du consensus par rapport à ce que nous



---

allons faire avec cet exercice de simulation de crise 18 ; j'espère que cela est clair.

Le Liban et puis l'Iran et puis la Commission européenne.

LIBAN :

Monsieur le président, en fait, on a un exemple flagrant sur cette histoire de consensus. Il n'y a pas de consensus dans la salle pour examiner cette question. Donc si on va passer pour adopter le principe de consensus, déjà, déjà, maintenant, aujourd'hui, il n'y a pas de consensus. Donc je pense que nos journées, que ce soit aujourd'hui, ce qu'il en reste d'ailleurs, demain ou après-demain, sont tellement chargées par des questions importantes sur lesquelles il va y avoir des discussions, pour qu'on en ajoute encore une question.

Donc une proposition toute simple, vu qu'il n'y a pas de consensus, laissons de côté cette question-là et passons à autre chose. Parce qu'il n'y a pas de consensus. Merci.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci beaucoup. Permettez-moi de réagir à cela.

Je pense que nous sommes tous d'accord que notre méthode de travail principal est de trouver un consensus dans ce forum. C'est ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, jusqu'à très

---

tard parfois. La plupart du temps, avec de rares exceptions, nous avons été capables de trouver un consensus. Je pense qu'on serait en train d'envoyer un signal très mauvais si on disait « Nous n'avons pas atteint de consensus le deuxième jour de travail à 18 heures. Voilà c'est tout. Il n'y a pas de consensus. On laisse tomber. »

Je pense que nous ne devons pas laisser tomber la question encore. Nous avons encore du temps pour essayer de trouver des moyens de mieux utiliser le temps que nous avons. Mais on ne peut pas dire que dimanche soir on n'est pas arrivé à un consensus et c'est tout. Il faut essayer de trouver un consensus par rapport à cette question parce que c'est un point important. Donc essayons de trouver un consensus. Je suis ici pour essayer de trouver un consensus. C'est la façon dont j'envisage mon rôle, et j'espère que vous êtes de mon avis, que vous partagez mon avis.

Je m'en remets à vous, mais je crois qu'on peut encore essayer de trouver un consensus par rapport à cette question.

L'Iran, s'il vous plaît.

IRAN :

Merci beaucoup, Thomas.

---

J'ai travaillé pendant 42 ans dans des organisations internationales, et heureusement, nous sommes au sein du GAC, un organe gouvernemental. Et nous n'avons pas la tradition de s'opposer à discuter par rapport à une position. Donc nous devons quitter la salle en sachant que le résultat vient d'un groupe ou d'un autre, que ce soit l'Argentine, la France, tous sont mes collègues.

Donc voilà quel est le résultat du groupe. Si dans le groupe, la plupart du groupe est en faveur de ne pas faire de changement, alors on ne fait pas de changement. Donc je demande aux gens de soutenir la proposition du président d'établir un précédent selon lequel on ne discute pas de certaines questions aussi sein du GAC. Donc si la majorité est d'accord pour dire qu'il n'y a pas de changement, il n'y a pas de changement, mais c'est le principe. La discussion c'est le principe qui doit régir les discussions dans toutes les enceintes, donc essayons de trouver un travail de groupe pour obtenir un résultat de groupe. Si la majorité est en faveur, on change ou on ne change pas.

PRESIDENT SHCNEIDER : L'Argentine.

ARGENTINE : Merci, l'Iran, de vos commentaires constructifs.

---

Monsieur le président, je ne veux pas vous empêcher de faire votre travail correctement. Je disais que nous nous opposons au changement des principes opérationnels du GAC et que nous ne voyons pas la nécessité de changer les statuts constitutifs. Cette position ne va pas changer.

Nous croyons que nous devons garder le statu quo.

L'Argentine ne s'oppose pas à la création d'un groupe de travail ou d'une équipe de rédaction. Ce que j'aimerais pourtant dire, et insister là-dessus, c'est que dans ce processus de responsabilité, tout ce qui est dit dans ce processus tout d'un coup devient ferme. Donc nos commentaires ont été ignorés ; ils n'ont pas été reflétés dans le travail du CCWG.

À deux reprises, nous avons fait des commentaires, y compris des références au secteur privé. Donc l'idée d'analyser un texte qui pourra être présenté comme un résultat de groupe, je suis d'accord. Mais si ce texte va aboutir à un changement au niveau des statuts et des principes opérationnels, je ne suis pas d'accord. Parce qu'à quoi bon nous demander notre avis si cet avis n'est pas pris en compte. Nous sommes d'accord avec la création du groupe de travail, mais vous connaissez déjà quelle est notre position.

---

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci, l'Argentine.

Je vais donc proposer de travailler de manière volontaire. Je ne peux pas vous empêcher bien sûr d'avoir des discussions informelles, mais ceux qui seront intéressés à travailler avec Anders et avec les autres, dévoile est de le faire. Vous êtes invités à le faire. Ensuite, nous voyons où nous en sommes à notre prochaine réunion. Merci beaucoup de votre patience.

Nous allons passer maintenant au prochain point de notre ordre du jour, parce que la responsabilité n'est pas la seule question sur laquelle nous nous penchons.

C'est le point de l'ordre du jour 15 par rapport à l'utilisation des noms de territoires et de pays à trois caractères au second niveau.

Je vois que Karin du personnel de l'ICANN s'approche. Elle va nous donner un aperçu par rapport à où nous en sommes par rapport à ce point de l'ordre du jour. Merci Karin de présenter ce point de l'ordre du jour.

KARIN PERSET : Bonjour. Merci, Monsieur le Président.

---

Nous avons reçu une note par rapport au nom de territoires et de pays à deux caractères au second niveau. Donc je vais faire une présentation très brève.

Julia, est-ce que vous pourriez afficher la diapo ? Merci.

Je vais faire une distinction par rapport à la question qui a été présentée ce matin. Ici, nous allons parler donc de la mise en œuvre des noms de pays et de territoires à deux caractères au second niveau.

En 2014, à la suite d'une correspondance avec le Conseil d'administration et une résolution du Conseil d'administration, les étiquettes ASCII à deux caractères ont été autorisées pour les noms de pays dans les nouveaux gTLD sous certaines conditions.

Le contrat de registre envisage cela ; le Conseil d'administration a établi certains critères. Le processus a été peaufiné en 2015 en réponse à l'avis du GAC du mois de janvier, et une autre résolution du Conseil d'administration a accepté que le GAC doive être pris en compte.

Les membres du GAC ont fait des commentaires par rapport à l'autorisation de noms de pays correspondant à leur propre pays. Entre février et octobre, il y a eu 24 commentaires présentés par le GAC. Certains de ces commentaires

---

concernaient tous les noms de domaine de premier niveau et certains autres concernaient seulement un sous-groupe de noms de domaines de premier niveau.

Pourquoi nous en parlons aujourd'hui ? Diapo suivante, s'il vous plaît.

Le 6 octobre 2015, la semaine prochaine si je ne m'abuse, l'ICANN a lancé un nouveau processus pour examiner et répondre aux commentaires des gouvernements par rapport à l'autorisation de ces noms de domaine à deux lettres. Les pays qui avaient présenté des commentaires ont dû- on a demandé aux pays qui avaient présenté des commentaires de clarifier leurs commentaires dans un délai donné, jusqu'au 5 décembre 2015, et ensuite l'ICANN doit présenter un plan pour répondre aux inquiétudes qui ont été formulées par les différents pays. Pour éviter la confusion avec les codes de pays.

La troisième étape concerne les commentaires qui sont présentés par les gouvernements par rapport à ce plan qui sera présenté par l'ICANN, ce plan d'atténuation, de réponse aux commentaires ou aux inquiétudes des pays. Finalement, la rédaction des critères d'un document final sur les critères d'approbation de ce nom de domaine.

Diapo suivante.

---

J'aimerais maintenant vous donner un bref aperçu des inquiétudes qui ont été manifestées par les membres du GAC en septembre et octobre par rapport à ce nouveau processus, cette étape supplémentaire du processus.

Tout d'abord, certains membres du GAC ont demandé si les gouvernements auront un droit de veto concernant les noms de domaine à deux lettres au second niveau, par exemple, s'ils ne sont pas d'accord le plan d'atténuation de registre ou avec l'évaluation faite par l'ICANN par rapport à ce plan. Une autre inquiétude manifestée concerne le fait de savoir si ce type de processus peut être utilisé pour le traitement des noms complets de pays au second niveau, ce qui représente une question ou un enjeu plus important.

Et puis, les inquiétudes des gouvernements manifestés au-delà de la confusion avec les noms de pays, entre les noms de pays et les ccTLD. Certains membres du GAC ont manifesté leur inquiétude concernant la protection des consommateurs ou la réputation institutionnelle, ce type de problèmes concernant les politiques publiques. Une autre inquiétude manifestée par les membres du GAC concerne la catégorie 1, la première catégorie de TLD, car cela pourrait avoir une influence sur la confiance des consommateurs à partir d'une certaine confusion avec les ccTLD.



---

Donc il n'y a pas de certitude par rapport aux critères qui amèneraient l'approbation de ce type de noms de domaine, et c'est la question qui est posée à l'ICANN.

Une autre inquiétude concerne les mesures que les registres peuvent mettre en place pour atténuer ou pour répondre aux inquiétudes des pays.

Diapo suivante, s'il vous plaît Julia.

Donc, quel serait le rôle des gouvernements dans l'élaboration de ces mesures ? Un certain nombre de pays ont souhaité être consultés avant que les registres- avant que l'enregistrement soit mis en place afin que les gouvernements puissent approuver cet enregistrement.

Une autre question concerne les exemples de mesures d'atténuation qui pourraient être fournies ; à quoi l'on pense ici lorsqu'on parle de ce plan d'atténuation ? Certains membres du GAC ont fait des commentaires par rapport à la convivialité qui pourrait être améliorée. Il y a à peu près 700 TLD qui ont été délégués ; il y en a d'autres qui devraient être délégués à l'avenir. Il serait peut-être intéressant pour les pays d'inclure la liste complète de TLD de la série actuelle.

---

Voilà les principaux commentaires qui ont été faits par les membres du GAC. Si vous avez des commentaires ou des questions, je suis prête à y répondre.

**PRESIDENT SHCNEIDER :** Merci beaucoup, Karin, d'avoir présenté ses commentaires qui ont été faits par les membres du GAC. Je vais donc donner la parole aux membres du GAC pour voir s'il souhaite faire des commentaires par rapport à cela.

J'ai M. Chen Cheng-Shu et puis l'Espagne et la Commission européenne.

**CHEN CHENG-SHU :** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais partager mon humble opinion.

Les points de vue varient d'un pays à l'autre et les différentes sociétés évoluent de manière différente. Il est important de pouvoir respecter la diversité culturelle. C'est pour cela que cette question des noms de pays représente toujours un enjeu très important. Et il y a toujours des inquiétudes par rapport à la confusion que pourrait porter un ccTLD. Cela fait partie des enjeux qui sont liés à la diversité culturelle, et ce type de diversité doit être respecté.

---

Je suggère donc que l'ICANN prenne en considération cette question.

PRESIDENT SHCNEIDER : Merci beaucoup. L'Espagne.

ESPAGNE : Merci beaucoup. Un commentaire très bref.

Pour commencer, la lettre que le président du GAC a adressée à Akram Atallah le 16 juillet par rapport à cette question demandait des informations par rapport aux procédures pour pouvoir considérer les objections des gouvernements, et demander à ce que cette information soit envoyée au GAC avant que la procédure soit mise en place. Cela n'a pas été respecté.

Mon deuxième commentaire concerne le fait qu'il s'agit à mon avis un exemple clair qui montre que l'application des recommandations du GAC, acceptées par le Conseil d'administration dans la réunion de Singapour de cette année, n'a pas suivi l'objectif des recommandations et de la résolution du Conseil d'administration.

C'est pourquoi je considère que le GAC, si vous êtes d'accord, devrait attirer l'attention du Conseil d'administration par rapport à cette question afin que ce processus puisse répondre

---

aux recommandations du GAC et répondre à la résolution du Conseil d'administration qui a accepté l'avis du GAC.

Pourquoi j'explique ? Nous avons dit à Singapour, nous avons décidé à Singapour par unanimité, que les objections des gouvernements devraient être prises en compte ; « fully considered ». On n'a pas expliqué quelles pourraient être ces objections ; tout type d'objection. Maintenant, on voit que seulement seront pris en compte les suggestions ou les commentaires du GAC concernant tout risque de confusion, ce qui restreint d'une certaine manière l'avis du GAC et la résolution du Conseil d'administration. Tout d'autres commentaires ou inquiétudes sera donc aiguillé vers d'autres processus de. À ce moment-là, ce sera aux gouvernements d'en faire le suivi. On ne sait pas non plus ce que l'ICANN considère une confusion. Agit-il d'un concept de large ou d'un concept plus restreint ?

Nous attendions après la recommandation du GAC, nous attendions cette procédure. Nous espérons que les objections des gouvernements seraient prises en compte, qu'il y aurait une procédure pour prendre en compte les objections des gouvernements. Mais il n'y en a pas. On nous dit tout simplement que ceux qui ont formulé des commentaires doivent reformuler des commentaires. Doivent peaufiner leurs

---

commentaires ou doivent clarifier leurs commentaires ou essayer de les mettre en ligne avec les objections relatives à la confusion. Et dans un délai de 60 jours jusqu'au 5 décembre.

Que se passerait-il si on ne respecte pas ce délai ? Nous objections ne sont-elles pas prises en compte ? ICANN ne nous dit pas comment ces objections qui ont déjà été reçues seront considérées. On nous dit, « Ben allez-y, présentez de nouveau vos objections ! On va tout recommencer. Et c'est les mêmes objections. Ces objections que je veux. Seulement les objections concernant la confusion. »

Puis ensuite, on nous fait participer à un processus très compliqué avec deux périodes si j'ai bien compris de consultation publique pour des commentaires de la communauté où je pense que les objections des gouvernements vont ne vont pas tout à fait être pris en compte. Je ne sais pas quel sera le résultat de ce processus.

Cantona formulait les objections, les gouvernements ont souhaité être consultés avant d'autoriser l'utilisation d'un nom de domaine portant sur le nom d'un pays. Ce n'est que ça. Nous ne voulons pas nous opposer à cette utilisation. Nous voulons savoir tout simplement à quoi ce nom sera utilisé pour qu'ils ne puissent pas porter préjudice aux noms de nos pays. Nous ne savons pas si l'ICANN va considérer finalement la possibilité de

---

consulter– l'ICANN ou les registres, nous ne savons pas s'ils vont consulter les gouvernements lorsqu'il y aura la possibilité d'enregistrer ce type de noms.

La procédure mise en place concerne la spécification de l'accord avec les registres, la spécification 5. Cette spécification prévoyait déjà qu'il y aurait une certaine confusion et pour cela vous n'avez pas besoin des commentaires des gouvernements. Donc je ne sais pas pourquoi nous avons fait des commentaires ou des recommandations. Je ne vois pas pourquoi le Conseil d'administration a accepté ses recommandations si finalement la procédure 2 de la spécification 5 va être suivie.

La procédure pour faire des commentaires pour les nouvelles demandes de candidature a changé aussi. Ce formulaire ne peut pas être rempli et donc je demanderais à ce qu'on s'arrête un peu, et que, une fois que le formulaire sera prêt à être utilisé, on commença compter les 60 jours du délai établi.

PRESIDENT SHCNEIDER : Commission européenne, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

---

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci. Je remercie les propos de l'Espagne parce que nous, en fait, nous avons des questions et des préoccupations très similaires sinon les mêmes.

Dans le cas de l'Union européenne, nous avons le cas du .EU, c'est une question de confusion ou cela a trait à la confiance du consommateur ? C'est une question fondamentale.

La raison pour laquelle nous révisons tous les cas qui se présentent au second [...]

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**